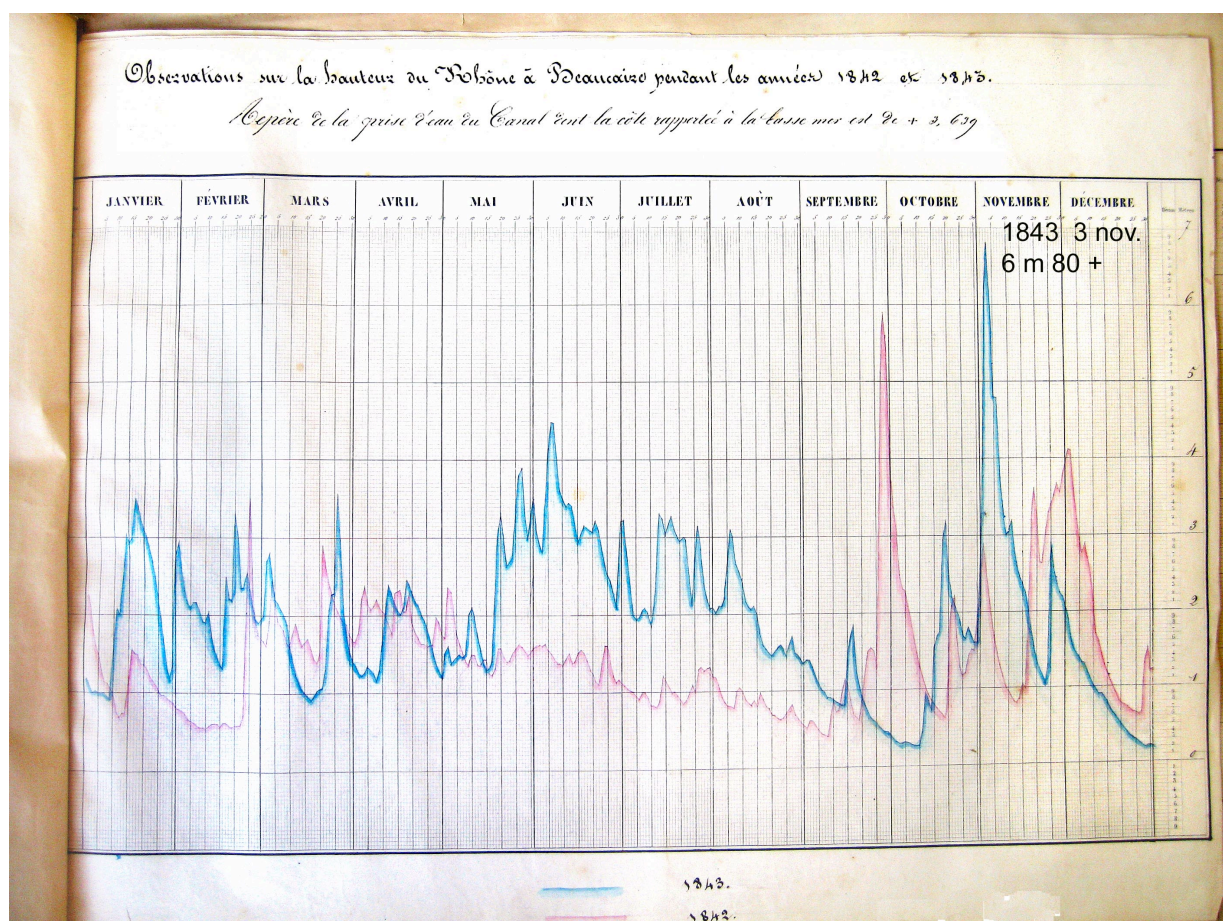


AD Hérault, 5 F 1348, Canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. Hauteurs du Rhône à Beaucaire.  
 Courbe rouge : 1<sup>ère</sup> année citée. Courbe bleue : 2<sup>e</sup> année citée.



● **Juin 1843 :**

*Le Mémorial d'Aix*, 11 juin 1843.

*"D'après les nouvelles que nous recevons d'Avignon et d'Arles, le Rhône, malgré les travaux exécutés depuis les dernières inondations, a encore fait de nouveaux ravages. A Avignon, le fleuve considérablement accru par les dernières pluies, est sorti de son lit samedi dernier, et jeudi encore, jour où l'on nous a écrit, il envahissait toute l'île de la Barthelasse, le port et la promenade publique. Des travaux empressés avaient néanmoins jusqu'à ce moment empêché les eaux de pénétrer dans les quartiers de la ville.*

*Notre correspondant d'Arles nous écrit aussi que le Rhône a débordé sur les champs riverains et qui s'étendent entre le lit et les digues, dans les lieux que l'on nomme les Ségonneaux. Ces champs sont vastes et bien cultivés, et toutes les récoltes en blé et en vignes qu'ils contiennent ont été détruites par l'inondation.*

*Heureusement que le vent ayant tourné au mistral, il y a lieu d'espérer que les eaux ne dépasseront pas leur niveau actuel. On remarque déjà un mouvement de décroissance".*

VILLARD, Marius, "Météorologie régionale", in *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, XXIIe volume, 1889, p. 367-381.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Le 6 juin, le Rhône s'élève à Valence à 4,50 mètres : cette inondation cause beaucoup de dommages, surtout dans le Vaucluse.

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

5 juin 1843 : Le Rhône atteint la cote de 3,75 m à l'échelle d'Arles.

6 juin : 4,10 m.

7 juin : 4,10 m.

8 juin : 3,70 m.

5 juin 1843 : Le Rhône atteint la cote de 4,05 m à l'échelle de Beaucaire.

6 juin : 4,48 m.

7 juin : 4,47 m.

8 juin : 3,95 m.

● **Novembre 1843 :**

*Le Mémorial d'Aix, 5 novembre 1843.*

*"Les eaux du Rhône [comme de la Durance] ont également éprouvé une grande augmentation et débordé sur divers points, surtout dans les alentours d'Avignon et d'Arles. Notre correspondant dans cette dernière ville nous donne à ce sujet les détails suivants.*

*Arles, le 2 novembre, 10 h ½ du soir :*

*Le Rhône a crû considérablement dans la nuit. Les eaux continuent à s'élever et ont atteint 4,85 mètres au-dessus de l'étiage. Le pont de bateaux a été emporté cette nuit par un radeau. Il a heureusement été amarré au-dessous de l'Ilon de la Cape. Les chaussées ont tenu bon cependant jusqu'à cette heure ; il est à craindre qu'elles ne cèdent ce soir. Un appel vient d'être fait aux hommes de bonne volonté pour soutenir les terres de la chaussée de la Cavalerie qui, à cette heure, sont fortement menacées. Les bruits les plus contradictoires circulent et les craintes les plus vives règnent dans la population.*

*L'on assure que la Durance a emporté les chaussées du côté de Rognonas. Le Vigueirat qui amènerait les eaux n'a cependant point crû d'une manière extraordinaire.*

*Si le Rhône emportait ses digues, ce qui est presque probable, notre situation serait beaucoup plus malheureuse qu'en 1840. L'aqueduc de Craponne, déjà fortement endommagé, serait emporté. La Crau privée d'arrosage et la ville n'aurait avec la Crau et la terre ferme aucune communication.*

*Du côté de la Camargue les nouvelles sont rassurantes ; celles données d'une rive à l'autre par le porte-voix annoncent un état satisfaisant.*

*Le courrier de Marseille qui a passé ce matin a été obligé de prendre la route de Tarascon ; mais nous n'avons reçu aucune dépêche de Paris et du Languedoc.*

*Il est presque certain que Rognonas, Barbentane, Boulbon et la plus grande partie de Tarascon sont sous les eaux.*

*Arles, 3 novembre, 8 heures du matin :*

*Cette nuit plusieurs brèches se sont ouvertes à la chaussée de la Cavalerie. Les eaux ont également rompu les digues en Camargue. Tout le mal n'est pas encore connu.*

*La plaine entre Pélissanne, Salon, Lançon, Cornillon et Grans, est toute entière couverte par les eaux débordées de la Touloubre. La pluie de ces derniers jours a tristement justifié nos craintes. Ainsi donc, la première pluie d'automne a ruiné, comme nous le disions, les cultures*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*et les semences d'un territoire important et la stagnation des eaux se prolongeant dans cette plaine jusqu'en mai prochain, sans compter les nouveaux accidents produits par chaque pluie qui surviendra, tout espoir de récolte en céréales et en fourrages, pour 1844, est ravi à cette malheureuse contrée ! Nous réitérons le vœu, souvent exprimé dans notre feuille, d'un règlement d'administration publique pour le curage et l'endiguement de la Touloubre ; que ce vœu soit enfin entendu et accompli !*

*Avant-hier vendredi, la malle-poste de Paris a éprouvé un retard de 9 heures, occasionné parla crue des eaux qui ont débordé du côté d'Avignon, et surtout par la rupture du pont de Noves".*

*Le Mémorial d'Aix, 9 novembre 1843.*

Fos, 9 novembre 1843 :

*"Le 5 de ce mois, l'inondation a commencé sur le territoire de notre commune. Elle est aussi menaçante que celle de 1840 et les habitants éprouvent les craintes les plus sérieuses. Il est probable que si les eaux continuent à s'étendre toute communication sera interceptée. Par une singulière coïncidence, c'est le 5 novembre 1843 que les eaux ont commencé leur invasion. C'est aussi le 5 novembre 1840 que Fos subit la première inondation".*

*Le Mémorial d'Aix, 26 novembre 1843.*

*"A la nouvelle du désastre qui vient de frapper les pays de la Durance et du Rhône, le gouvernement a ouvert un crédit d'un million au ministère des Travaux publics, pour être employé à réparer les ravages de ces deux grands courants d'eau. Sur cette somme, le ministre a affecté immédiatement 100 000 fr. aux objets suivants : 20 000 fr. aux chaussées d'Aramon, rive droite du Rhône ; 20 000 fr. aux chaussées de la Durance; et 60 000 fr. à celles du Rhône, rive gauche".*

*La Gazette du Midi, 4 novembre 1843*

Le débordement du Rhône, "le cinquième ou le sixième que l'on compte depuis 1840" :

*"Avant-hier, une dépêche télégraphique annonçait que la partie basse d'Avignon était envahie. Tous les courriers d'hier ont été retardés ; celui de Lyon n'est arrivé que vers quatre heures du soir, et celui de Paris qu'une heure après, c'est-à-dire avec huit ou neuf heures de retard. On disait que le pont de bateaux d'Arles avait été entraîné depuis la nuit précédente à une distance d'une lieue et que le Rhône n'était qu'à un demi-mètre de hauteur des grandes inondations.*

*Si cela était, on ne pourrait l'expliquer que par la crue de ses affluents au-dessus de Lyon, car nous le supposons, les dernières pluies, toutes abondantes qu'elles ont été dans nos contrées, n'auraient pas suffi pour amener une telle masse d'eau. On attend avec anxiété des détails sur ce nouveau sinistre. Quand le Rhône sera-t-il donc maîtrisé ? Il y a longtemps que le pouvoir a été averti par les événements et que M. Teste nous a prodigué ses fausses promesses. Mais il faut embastiller Paris. Donnons encore cent millions à cette ruineuse et coupable folie (\*), la plus grande folie du siècle".*

(\*) [les fortifications de Paris, entreprises sous le ministère d'Adolphe Thiers]

*La Gazette du Midi, 7 novembre 1843*

La Gazette du Midi reproduit une longue lettre écrite de Saint-Gilles, le 4 novembre, reprenant une série de récriminations contre les funestes effets du régime orléaniste, symbolisé par les dispendieuses dépenses dues aux fortifications de Paris, "déplorables effets du système qui pèse sur la France". L'opinion légitimiste s'empare ainsi des événements

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





fluviaux pour étaler ses reproches, au travers desquels transparaisent quelques lueurs sur la conjoncture des défenses contre le fleuve et des travaux en cours :

" [...] Comprend-on, en effet, qu'après les terribles épreuves de 1840 et 1841, l'administration des Bouches-du-Rhône ait laissé les digues de la Camargue, à peu de choses près, dans le déplorable état où elles étaient auparavant, et qu'elle se soit bornée à fermer, tant bien que mal, les brèches de cette époque ? Comprend-on qu'après avoir reconnu l'urgente nécessité d'un rehaussement sur la rive droite du fleuve, l'administration du Gard se soit bornée à faire ce rehaussement jusqu'à Saint-Gilles seulement, lorsque les fonds avaient été alloués jusqu'à la martellière d'Espeyron (5 000 mètres plus bas), et lorsqu'il eût été nécessaire d'allouer de nouveaux fonds pour pousser ce rehaussement jusqu'au canal de Sylvéreal ? Comprend-on que malgré les vives instances du conseil municipal de Saint-Gilles, on ait poussé l'incurie jusqu'à ne pas accorder un crédit supplémentaire de 12 à 15 000 francs pour faire un bourrelet sur les 5 000 mètres dont nous venons de parler, bourrelet qui eut suffi pour préserver de tout danger et même de toute inquiétude cette commune, jusqu'au moment où des fonds auraient été faits pour achever le rehaussement".

Fustigeant une "inepte et servile bureaucratie", l'auteur de la lettre reproche aux ingénieurs des Ponts et Chaussées venus sur place, de ne s'être inquiété que des intérêts "commerciaux", notamment le problème des embouchures et du quai portuaire d'Arles, mais en rien sur ceux de l'agriculture. Plus loin et en conclusion, l'auteur de la lettre met en cause les déboisements.

La Gazette du Midi, 8 novembre 1843

Marseille :

"Nous jouissons depuis deux jours d'une température dont la douceur rappelle les plus riannes journées de printemps. Le ciel, purifié par les derniers orages, a repris une sérénité, un éclat et une tiédeur qui constituent, en regard de l'éguille [sic] du calendrier, le plus charmant anachronisme qu'on puisse voir. C'est l'été de la Saint-Martin, avancé d'une semaine, et tel que notre capricieux climat veut bien quelquefois nous l'octroyer, en dédommagement de ses bourrasques et de ses folies ordinairement fort peu aimables.

[...]

On nous écrit d'Orgon, le 6 novembre :

La Durance vient de se montrer digne de la célébrité que nos pères lui avaient faite dans cet adage bien connu :

Le parlement, le mistral, la Durance sont les trois fléaux de la Provence.

Le jour des Morts, cette terrible rivière, entraînant les ponts, brisant les digues et renversant les chaussées, a porté la dévastation dans notre fertile contrée. Sénas, Orgon, Cabannes, Noves, Rognonas, Châteaurenard et plusieurs autres localités ont été inondées. Il est à désirer que le gouvernement s'empresse de soulager les maux qui a fait naître cet événement désastreux".

La Gazette du Midi, 9 novembre 1843

Inondations.

"La rive droite du Rhône a été décidément préservée sur presque toute son étendue. Une lettre qui nous est communiquée assure que maintenant le danger est disparu. Cette partie du bas Languedoc aura dû son salut à la résolution et à l'activité du conseil municipal de Saint-Gilles qui, ne prenant conseil que de ses devoirs et sans attendre l'impulsion de l'autorité absente, a fait fortifier les chaussées par un travail de jour et de nuit. En revanche, la rive gauche, non défendue, a reçu toutes les eaux de cette terrible crue. On va s'occuper de ce côté de travailler immédiatement à la fermeture des brèches. L'autorité supérieure vient, dit-on, de

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





*donner l'ordre de mettre la main à l'œuvre. Nous faisons des vœux pour que cette nouvelle se confirme mais, après avoir momentanément fermé les brèches, comment réparera-t-on les pertes immenses d'une population découragée à la fin par la fréquence de tels désastres et par le poids des impôts ? Comment, aussi, les agriculteurs seront-ils rassurés contre le retour de calamités auxquelles on n'oppose jamais que des demi-mesures ?*

*Saint-Gilles, 6 novembre :*

*Depuis ma lettre du 3, la baisse des eaux nous a fait un peu respirer. Les nouvelles qui sont arrivées de Lyon annoncent que la Saône avait également baissé, la sécurité a reparu ; tout le monde est revenu dans les campagnes, et c'est le cas de dire que nous l'avons échappé belle.*

*La Camargue se trouve sous l'eau, comme on ne l'avait vu de mémoire d'homme ; six brèches plus ou moins grandes se sont ouvertes sur les chaussées, et il est fort à craindre que de tout l'hiver on ne puisse être à sec.*

*Nous allons nous occuper sans relâche de faire réparer les endroits faibles de nos chaussées ; celles du côté de Cavalès, qui paraissent avoir souffert, seront particulièrement surveillées, parce que l'on sent aujourd'hui la nécessité de se préserver surtout en amont du fleuve ; quelques brèches se sont formées en aval entre Lavasse et Capète, mais elles ne sont pas inquiétantes pour nous, la pente étant trop rapide ; nous ne craignons pas d'être inondés ici. Toutefois, on a mis en demeure les propriétaires de ces chaussées d'avoir à fermer les brèches.*

*Voilà où nous en sommes ; en résultat, on peut se rassurer.*

*La commission du conseil municipal doit vérifier elle-même l'état actuel des chaussées, depuis le mas de Village jusques aux chaussées de Lafosse, pour faire commencer les travaux aux endroits les plus endommagés ; la mairie a de l'argent, et il ne saurait être mieux employé qu'à ses travaux. Nous voulons croire ensuite que le gouvernement, qui prodigue les fonds aux chemins de fer, nous accordera quelques parcelles de son budget pour aviser à nous préserver des inondations.*

*On lit dans un journal de la Provence :*

*Depuis les désastreuses journées de novembre 1840, nous n'avons pas eu à enregistrer dans nos colonnes d'aussi affligeants détails sur les ravages occasionnés par les eaux que ceux que nous publions aujourd'hui. Des pluies véritablement diluviennes, dont la durée n'a pas été moindre de cinq jours, ont fait déborder l'impétueuse Durance et détruit sur presque tout son parcours, de Sisteron à Avignon, les belles rives qu'elle alimentait, les chaussées qui les protégeaient, les arbres et les semailles qui en faisaient l'ornement et la richesse. De mémoire d'homme, cet homme fut-il centenaire, on n'avait vu une crue aussi subite, aussi envahissante, aussi terrible, et à l'heure où nous écrivons, les populations riveraines sont dans l'abattement et le désespoir, tant les pertes sont immenses, tant les dégâts sont irréparables !*

*La nuit du premier au deux novembre a été littéralement fatale. Tous les terrains situés sur le fleuve corrodés ou entièrement submergés, presque tous les ponts emportés, les digues rompues, les chaussées détruites, les routes coupées, les communications totalement interrompues, le commerce ébranlé : voilà quelle a été l'œuvre de cette épouvantable nuit ! Et encore, nous ne connaissons pas toute l'étendue des désastres. Nous nous bornerons pour aujourd'hui à quelques renseignements que nous avons pu nous procurer à la hâte. Commençons par la ville de Pertuis, qui de toutes les localités situées sur les rives de la Durance a été la plus maltraitée.*

*Le territoire était déjà envahi par les eaux lorsque, pendant la nuit du premier novembre, vers les onze heures, M. Chaillot, commissaire de police, et le préposé au péage du pont vinrent prévenir M. Vague, le maire, que la culée de la rive droite, celle du côté de Pertuis, s'était*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*affaissée et qu'ils craignaient que le pont ne fût emporté. L'obscurité et une pluie battante ayant empêché ce fonctionnaire de se transporter sur les lieux immédiatement, ce ne fut qu'au point du jour, qu'accompagné de tous les magistrats du pays et de la population, il se rendit aux abords de la chaussée du pont. Mais là, il ne fut pas possible d'aller plus loin à cause d'un fort courant qui s'était établi en dehors de la chaussée longitudinale et qui coupait la route départementale n° 12 à cent mètres environ de la tête de la chaussée. Celle de l'autre rive était également coupée et une forte branche passait en deçà du pont qui est aujourd'hui au milieu de deux courants. Le tablier a été emporté. La pile du milieu, la culée de la rive gauche, ainsi que le tablier de l'autre arche ont résisté jusqu'à ce jour. La plus belle partie de cet immense et riche territoire a été emportée ; les communications avec Aix et Marseille sont interceptées et la désolation règne chez les malheureux habitants qui tournent avec anxiété leurs regards vers le gouvernement pour implorer son assistance et sa sollicitude. Les pertes sont incalculables !*

*La première pile et la clé du pont de Cadenet ont été emportées totalement, la seconde pile a été aussi fortement ébranlée par la chute de la première qui l'a fait jeter en dedans de plus d'un mètre.*

*Le grand fort, dit la réparation du Marderic, en tête du terroir de Cadenet, a été coupé, les eaux passant dans les terres par un brèche de 90 mètres environ.*

*La Société du pont s'occupe d'établir un passage.*

*Du côté de La Roque d'Anthéron, il y a eu également des coupures faites à la chaussée. Personne n'a péri.*

*Le pont de Cavaillon a résisté, mais les chaussées ont été emportées.*

*A la première nouvelle du désastre qui frappe si cruellement notre arrondissement, M. le sous-préfet s'est immédiatement mis en route avec M. Délestrac, ingénieur, et M. Latil, lieutenant de gendarmerie, pour aller constater l'état des choses et aviser aux moyens les plus propres de rétablir les communications.*

*On lit dans le Réparateur du 7 sous la rubrique de Grenoble : Le Drac est rentré dans son lit. Le mal causé par son débordement a été grand, mais beaucoup moins qu'on ne devait le craindre".*

*La Gazette du Midi, 10 novembre 1843*

*"Une lettre de Tarascon, du 7 novembre, donne de tristes détails des effets de la dernière inondation. Le jour de la Toussaint, le Rhône augmenta considérablement. Il plut dans l'après-midi et pendant la nuit entière. Le lendemain, les eaux firent irruption dans la ville par le faubourg de la Charité, et grossirent tellement qu'à sept heures du soir, il fut impossible de les arrêter ; elles arrivèrent avec fureur par la Grand-Rue, le Cours, du côté de la Poste et plusieurs autres ponts du faubourg de la porte Saint-Jean.*

*La martellière, qui est entre la chaussée et la caserne, fut enlevée. Le fleuve emporta 20 mètres de la chaussée, entraîna les cabanes de charbon et renversa les parapets de la roubine. Le haut pavé, qui se trouvait entre le café Simon et le bureau de l'enregistrement, disparut tout à fait et si le débordement eût continué pendant quelques jours, la maison du café se serait écroulée. Heureusement, les eaux ne s'écoulèrent que 32 heures environ, c'est-à-dire un jour et deux nuits. Le samedi, elles avaient disparu de la ville, laissant en certains endroits un pied et demi de boue.*

*Le 6, l'ingénieur du département du Gard a fait commencer les travaux. Tous les charretiers de la ville et tous les paysans ont été occupés jusqu'à minuit pour refaire les batardeaux qu'on laissera subsister tout l'hiver, à ce qu'on dit. Quatre cents hommes ont été employés ce jour-là et le lendemain à enlever la terre qui encombre la rue des Halles et à porter des pierres pour*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



combler le creux formé par la disparition du haut pavé. Ce travail s'exécute avec les fonds du gouvernement.

Dans le territoire, les eaux ont débordé le 2 au soir au mas de Ranchier, entre Arles et Tarascon. Le jour suivant, tout fut envahi dans les Ségonnaux. La pluie avait fait déborder la grande roubine au point que, depuis Saint-Gabriel jusqu'à Arles, les parties basses étaient toutes couvertes. La Durance, auprès de Rognonas, avait renversé les chaussées sur plusieurs points. Celles qui se trouvent du côté de Fontvieille étaient aussi entamées. Les chaussées au-dessus de la ville ont tenu bon. On n'a pas eu d'eau du côté du midi, et c'est pour cela que l'inondation s'est promptement écoulée.

Il est à désirer que la haute administration du département provoque les travaux d'urgence que les riverains du Rhône, si cruellement éprouvés depuis trois ans, ont le droit de réclamer. Sans ce concours, dit l'auteur de la lettre, tout notre pays est perdu.

L'article que nous [avons] donné hier sur les inondations de l'arrondissement d'Apt (Vaucluse) était emprunté au Mercure aptésien.

La Gazette du Midi, 15 novembre 1843

"On nous écrit d'Arles, à la date du 10 :

Le Rhône est descendu de plus de deux mètres, mais une crue de 3 m 60 s'étant manifestée dans la vallée de la Saône, le fleuve est toujours assez fort. Cependant, l'on prend des mesures pour réparer les brèches et tout fait espérer que nous n'aurons point une seconde atteinte du fléau. Un bac remplace provisoirement le pont de bateaux d'Arles, qui sera probablement remis en place avant la fin du mois.

On nous écrit de Fos :

Ainsi que nous l'avions annoncé, nos prévisions se sont malheureusement réalisées. Notre commune se trouve maintenant entourée d'une ceinture d'eau qui la rend abordable que par la voie des bateaux. Un service public de ce genre vient d'être établi par les soins de M. le maire, qui déploie dans cette triple épreuve beaucoup de zèle et d'activité. Si la température reste pendant quelques temps au beau fixe, il est possible que nous soyons bientôt débarrassés des eaux mais elles n'auront pas moins fait un mal affreux ; en attendant ce moment, qui nous remettra dans notre position normale, les travaux ont cessé, les chantiers sont déserts et la misère commence à se faire sentir.

Il n'est bruit dans notre village que de l'inondation des salins Agard et Comp, qui sont couverts, à ce que l'on assure, d'au moins 4 mètres d'eau. Le plan d'Arn est aussi, dit-on, fortement menacé.

(Mémorial d'Aix)

Par son arrêté en date du 8, M. le préfet de Vaucluse, vu le rapport de M. l'ingénieur en chef et prenant en considération l'urgence de rétablir la circulation entre les deux rives, a prescrit des mesures qui enjoignent aux concessionnaires, à défaut à leurs représentants, d'établir dans la huitaine sur la Durance de petits bacs pour le passage des voyageurs à pied et à cheval, et dans le délai de 15 jours, un grand bac pour le service des voitures. Les droits de péage seront les mêmes que ceux établis par les tarifs des péages du pont.

Déjà, et par une sage prévision, M. le maire de Cadenet a fait annoncer par des affiches qu'un bac venait d'être établi à 300 mètres au-dessus du pont suspendu. On y arrive du côté de Cadenet, sur la chaussée, du côté de Rognes, par le pont de la Roque. Les tronçons de route sont en bon état de viabilité. Le passage des voitures était indiqué pour le 9 courant.

Pendant la débâcle qui a renversé le pont de Cadenet, le préposé au péage s'est trouvé seul sur le tablier, exposé ainsi à être emporté à chaque instant, et il est resté deux ou trois jours

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



*dans cette horrible position, n'ayant pas même pour abri sa guérite que le courant avait enlevée.*

*Le pont des Mées (Basses-Alpes) était terminé et il devait être livré à la circulation le premier novembre. Il ne reste plus qu'un cinquième des travaux.*

*Notre correspondant à Manosque nous signale un fait assez extraordinaire.*

*Au moment où la crue des eaux faisait craindre pour le nouveau pont, l'entrepreneur fit partir de suite cinq hommes, scieurs de long, pour aller retirer sur la rive opposée, des planches et des matériaux qui devaient servir à la construction. Ces hommes avaient à peine dépassé la première culée, qu'elle craque et s'affaisse derrière eux ; ils veulent alors arriver de l'autre côté, mais la seconde culée s'affaisse également, et les laisse captifs au milieu du tablier, sans qu'ils puissent retourner, ni avancer. Dans cette triste occurrence, ils songent à faire un radeau à l'aide de quelques planches laissées sur ce point qui devenait d'autant plus périlleux que la crue allait toujours grossissant. Elle devint, en effet, si forte, qu'elle s'éleva par-dessus le tablier et souleva le faible radeau sur lequel ils se trouvaient. Les voilà donc emportés au large sur une immense étendue d'eau, poussant des cris de désespoir et appelant en vain du secours. Ils arrivèrent ainsi, pendant la nuit la plus épaisse et par une pluie battante jusqu'aux îles de Corbières, à 6 kilomètres environ de Manosque. Là, deux d'entr'eux sautèrent sur une poutre que poussaient les flots et, la dirigeant vers un peuplier, ils parvinrent à grimper, l'un sur l'autre, à la cime de cet arbre pour appeler l'attention ; mais personne ne les vit, ne les entendit, et force leur fut de rester là jusqu'au lendemain matin ; quant aux trois autres, restés sur le radeau qui s'était détraqué, ils se dirigèrent à la nage vers l'un des bords escarpés de l'île et ce fut après trois mortelles journées, qu'on les trouva sans aucun vêtement, roulés dans le sable, les jambes et les mains enflées. Dix habiles nageurs et trois charpentiers, requis par M. le maire, s'étaient rendus sur les lieux et à l'aide de cordes, on put retirer les deux naufragés ; les trois autres furent retrouvés plus loin à un quart d'heure de distance. L'absence de leurs vêtements s'explique par la nécessité où ils s'étaient trouvés de les déchirer pour mieux nager.*

*Une grande partie des chaussées du pont de Manosque, y compris les deux culées, ont disparu. Les eaux s'élevaient à plus de 5 kilomètres de largeur. Ce qui ne s'était peut-être jamais vu.*

*22 granges ont été emportées dans le terroir de Châteaurenard et 9 dans celui de Noves. (Mercure aptésien)*

*On nous écrit de Tarascon, le 11 octobre [sic : pour novembre], une lettre qui appelle l'attention de l'administration des Ponts et Chaussées.*

*Monsieur,*

*De nouveaux débordements du Rhône et de la Durance sont venus répandre la misère et la consternation depuis Noves jusqu'à la mer. Cette portion si fertile du département des Bouches-du-Rhône a vu recommencer les désastres de 1840. La population en masse se réunit pour en accuser l'incurie de l'administration.*

*Les moyens proposés pour mettre obstacle aux inondations sont insuffisants mais encore auraient-ils dû être tentés. Rien n'a été fait ! Le ministre et le directeur général des travaux publics sont venus voir les localités, et tandis qu'ils délibèrent et demandent des projets au lieu de prescrire des ouvrages, les eaux arrivent et les sinistres se succèdent.*

*Le seul remède à tant de maux, Monsieur, est le rabaissement de l'embouchure du Rhône. Tant que la barre qui s'accroît journellement n'aura pas été brisée, le lit du fleuve s'élèvera, et l'exhaussement des chaussées ne saurait suffire. Les digues, trop faibles pour maintenir une*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*charge aussi lourde, seront emportées sur plusieurs points, et le surplus deviendra sans objet. D'ailleurs, il faudrait les exhausser sans cesse.*

*Les travaux entrepris à l'embouchure retendront le Rhône dans son lit encaissé ; les chaussées actuelles suffiront alors à contenir son exubérance. La Durance, n'étant pas refoulée par des eaux supérieures, s'écoulera facilement sans chercher d'autre passage. Alors plus d'inondations, plus de désastres. Ce moyen bien simple exigerait peu de dépenses et son succès serait certain. Pourquoi ne l'avoir pas proposé ? Et ne veut-on s'occuper des contribuables que lorsqu'il s'agit de les pressurer à force d'impôts ?*

*J'ai l'honneur, etc.*

*Un de nos abonnés*

*Nous profiterons de cette occasion pour relever les exagérations que contenait dernièrement le Mémorial au sujet des débordements de la Touloubre. Suivant ce journal, la plaine entre Pélissanne, Salon et Lançon aurait été le théâtre d'une inondation générale. Il n'en a rien été heureusement : ce qui est très vrai, c'est que les propriétaires riverains de la Touloubre, dans un rayon très peu étendu, ont eu à souffrir périodiquement du débordement de ce cours d'eau, et nous nous joignons volontiers aux instances qui sont faites auprès de l'autorité pour qu'elle avise à contenir cette petite rivière trop négligée, et qui se change quelquefois en torrent. Ces réclamations sont parfaitement justes ; mais pour le démontrer, il n'était nullement besoin d'effrayer une fois de plus les personnes qui ont des intérêts dans les trois localités désignées".*

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

3 novembre 1843. Très grande inondation de la Durance qui emporte ou endommage notamment tous les ponts jetés sur son cours. Les chaussées du territoire d'Avignon cédèrent dans les clos de Coupe d'Or et de Baigne-pieds. Le niveau du Rhône monta à 6,72 mètres au-dessus de l'étiage.

*Le Mémorial d'Aix*, 21 décembre 1843.

*"A la suite d'une longue lettre adressée par un certain J. B., propriétaire-agriculteur à Tarascon, datée du 10 décembre 1843, le rédacteur du Mémorial d'Aix lança une adresse à tous les "agents de l'administration supérieure" dont le fac-simile est reproduit ci-dessous :*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous ne saurions recommander trop vivement à tous les agents des administrations supérieures, les réclamations de la ville de Tarascon.

Comme le dit l'auteur de la lettre, il ne faut pas compter pour guérir les pertes innombrables, incommensurables, résultant des inondations, sur la charité publique et les secours du gouvernement. La charité et les secours ne peuvent qu'alléger un mal déjà arrivé ;— il serait dangereux de compter sur eux pour la guérison d'un mal à venir.

« Une ville importante (1), chef lieu d'arrondissement, qui compte plus de 10,000 habitants, a été trois fois, en 3 ans, entièrement submergée par le Rhône débordé; pendant plusieurs jours il y a eu cessation complète du cours de la justice, des relations administratives, de toutes relations entre citoyens, circonstances qui ont jeté dans les intérêts publics et privés les plus graves perturbations, et sans le seul moyen de communication demeuré debout, le pont suspendu entre Beaucaire et Tarascon, la population eût manqué de pain..... Et après que les eaux se sont retirées, la population est rentrée dans ses demeures, ses magasins, ses ateliers qu'elle avait abandonnés au fléau. Forcée de vivre dans des murs profondément imprégnés d'humidité, de respirer une atmosphère mal saine, ne doit-elle pas s'attendre à voir son état sanitaire dangereusement altéré et compromis? Déjà nos médecins ne traitent-ils pas de nombreuses affections catarrhales qui n'ont pas d'autre cause et qui empireront et se multiplieront dans cette saison rigoureuse. »

En présence de si graves infortunes, l'autorité ne peut demeurer sourde et inactive. — La ville de Tarascon aura raison de réclamer, de solliciter avec l'énergie, l'insistance du malheur et de la nécessité, une garantie contre le retour d'une semblable calamité. — Elle a raison de s'adresser à tous ceux qui, depuis le degré le plus inférieur de l'échelle administrative jusqu'au plus élevé, régissent nos intérêts, elle a raison de porter ses plaintes jusqu'au pied du trône.

Et nous qui connaissons la sollicitude vigilante non moins qu'active de l'autorité supérieure, nous pouvons lui prédire le gain de sa cause; car jamais en France et dans la France d'aujourd'hui surtout, une réclamation aussi légitime n'est demeurée sans satisfaction.

Extrait du *Mémorial d'Aix* du 21 décembre 1843.

AC Beaucaire, 4 D 23, Registre de correspondance consulaire au préfet 1841-1847

Lettre du maire au préfet du Gard, datée du 3 novembre 1843 :

*"J'ai eu l'honneur de vous transmettre à sept heures et demie la cote des eaux à 6,80 m ; ce chiffre se maintient au rhônomètre de l'écluse de prise d'eau, tandis qu'il résulte des rapports qui m'ont été faits qu'à une lieue en aval de ce point, la diminution se porte de cinquante à soixante centimètres, ce qui provient de l'ouverture de deux brèches, l'un à mille mètres en amont de la porte de la Cavalerie, et l'autre en Camargue, au point dit le Mas Vert, côté d'Arles sur la rive gauche.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



*Toutes les mesures sont prises pour éviter tout résultat funeste tant sur les chaussées qu'aux portes de la ville. Sur le premier point, les hommes chargés des terrasses sont en nombre rassurant, et j'ai institué un service permanent, desservi par des gens de l'art, pour protéger les portes de la ville. Toutes ces précautions et le temps calme me fait espérer que nous résisterons aux efforts du Rhône, et que nous pourrons nous garantir des affreux désastres qui nous menacent".*

Message au préfet du 4 novembre 1843 :

*"J'ai l'honneur de vous transmettre la cote des eaux du Rhône, dont la hauteur s'élève à midi à 5 mètres 85 centimètres au-dessus de l'étiage. Je suis heureux de vous annoncer cette décrue rassurante".*

Message au préfet le 4 novembre à 6 heures ½ du soir :

*"J'ai la satisfaction de vous annoncer que les eaux du Rhône sont en grande diminution : en ce moment le rhônomètre marque 5 mètres 50 centimètres".*

Lettre au préfet du 5 novembre 1843 :

*"En conformité de vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'état général des crues du Rhône suivant le rhônomètre de l'écluse du canal".*

[l'état joint n'a pas été recopié dans le registre]

Lettre au préfet du 10 novembre 1843. Débordement du Rhône. Dépenses :

*"Lors du débordement du Rhône et pendant que l'inondation mugissait à nos portes et grandissant toutes heures menaçait d'envahir nos chaussées, j'ai, comme vous le savez, été obligé de prendre des mesures extraordinaires.*

*En face du danger, rien n'a pu m'arrêter. J'ai fait un appel à la population et la population a répondu à ma voix. Vous-même, Monsieur le Préfet, vous avez été témoin de nos angoisses, de nos sacrifices et enfin de notre succès. Aussi, nous n'oublierons jamais, que votre présence à Beaucaire, partout où était le danger, est une des causes de notre réussite.*

*Maintenant que le Rhône est rentré dans son lit et que tout danger a disparu, il ne me reste plus qu'à vous remercier de ce que vous avez fait, et à faire appel à votre bienveillance accoutumée, pour vous prier de vouloir bien payer nos dépenses sur les fonds que le Gouvernement a mis sans doute à votre disposition dans cette circonstance. C'est donc à votre bonté et à votre justice que je me confie.*

*La charge est trop onéreuse pour la ville de Beaucaire qui, depuis trois ans, se trouve affaissée sous le poids d'un fléau presque permanent. Le sacrifice que fera le Trésor en payant les cinq mille francs que j'ai l'honneur de vous demander, n'est rien en comparaison de celui qu'il eut été obligé de supporter dans le cas d'une catastrophe semblable à celle de 1840-41. Ces 5 000 francs n'offrent pas même l'intérêt du capital à dépenser si les digues eussent été emportées ; bien plus si leur reconstruction peut, à 400 000 francs, quel chiffre assigner au dégâts des terres de notre plaine qui commence déjà à prendre un aspect plus florissant ?*

*Mieux que personne, Monsieur le Préfet, vous sentirez la justesse de ce raisonnement, et je ne doute pas que dans votre sollicitude, vous ne consentirez à venir au secours d'une ville qui dans ces tristes circonstances a mérité vos éloges pour son activité, sa résolution et surtout son succès à maîtriser les ravages de ce fleuve. Si vous daignez faire droit à ma demande, j'aurais soin de vous fournir un compte détaillé et émargé de toutes les dépenses".*

BM Arles, ms 810, Journal rural d'Eyminy, fol. 40

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*"Dans la nuit du 2 au trois novembre, le Rhône a inondé une grande partie de la Camargue par plusieurs ouvertures qui se sont faites aux chaussées dont les plus considérables sont celles du mas de Rey, à cent mètres et en aval de la prise de la Roubine, et celle de l'Anicet la même qu'en 1840. De nouveau, le mas a été entièrement inondé et ravagé".*

BM Arles, ms 235 (L. Mège), p. 93

4 novembre 1843 :

*"Le Rhône, qui depuis le 31 octobre avait cru considérablement, s'était élevé, dans la nuit du 2 novembre, vers minuit, à 4 mètres 20 c. au-dessus de l'étiage. La nuit était sombre, il pleuvait avec violence, un vent d'Est grand frais régnait. Le pont de bateaux était solidement amarré, et toutes les précautions d'usage avaient été prises pour le maintenir en place, lorsque sur les deux heures et demie, un radeau est venu se jeter du côté d'Arles, entre la deuxième et la troisième barque. La plus éloignée du quai a chassé en tiroir, en plongeant d'un mètre, et s'étant détachée, a occasionné la rupture du tablier. Le courant, se dirigeant sur Trinquetaille, a alors repoussé vers Arles le pont qui, après avoir resté longtemps suspendu aux câbles d'attaches, les a brisés, a fait sombrer un bateau de charbon, causé quelques avaries à des navires stationnés le long du quai pour aller s'arrêter à l'Ilon de la Cape, où il a été fixé par trois hommes qui étaient restés sur le pont, et par les embarcations envoyées à leur secours. Malheureusement, un accident est arrivé au fils du capitaine Génier, qui s'est brisé la jambe, et deux autres marins ont eu des blessures moins graves.*

*Le 3 novembre, le fleuve a continué à croître d'une manière extraordinaire ; vers les onze heures du soir, il avait atteint 4 m 90 c. Un appel avait été fait aux hommes de bonne volonté. Les travailleurs n'ont pu se rendre maîtres des fissures et des pertes d'eau qui se déclaraient à chaque instant. La chaussée du Trébon a été emportée vers minuit à 2 000 mètres de la Cavalerie, et les ouvriers ont été forcés d'abandonner les travaux. A cette heure, Trinquetaille sonnait le tocsin. Du côté d'Arles, le canal de Craponne déversait en inondant toute la Lice, le quartier de La Roquette et le Port. Le Rhône atteignait 5 m 05 c.*

*Le 4 au matin, l'on a pu reconnaître que tout le Trébon était inondé, qu'en Camargue, une brèche s'était déclarée entre le Mas de Vert et le Mas de Rey. L'on distingua de la Tour des Arènes, les plaines de Caseneuve, de Vert et de Saliers entièrement couvertes par les eaux qui, du côté du Trébon, se précipitent avec violence sur le pont de Crau.*

*L'administration vient d'établir sur les eaux qui coulent dans la vallée du Pont de Crau, un service gratuit de bateaux à la disposition des habitans et des voyageurs.*

*[Arrêté municipal pour assurer la liaison avec la Crau]*

*7 novembre : 4 heures après-midi, un bac à traile ("lou poutoun") établi au-dessous de l'emplacement du pont à bateaux".*

9 novembre 1843 :

*"9 novembre : un second bac à traile établi, partant de la Tour des Châtaignes à l'ancienne église Saint-Pierre. A 6 heures du matin, un bateau à vapeur, entraîné par le courant des eaux encore rapides et par la force du vent du Nord n'ayant pu être gouverné pour virer de bord et mettre le cap au vent, s'est jetté par le travers de la Gume (corde) du bac à traile, au-dessous du pont. La violence du choc a fait rompre le câble, ainsi que les chaînes des haubans qui servent de bras de force à la bigue du côté d'Arles. En une heure d'habiles manœuvres, le bac a pu être remis en place.*

*Les eaux du Trébon qui arrivent au pont de Crau par les brèches ouvertes sur la chaussée de Tarascon à Arles, sont beaucoup moins élevées qu'en 1840.*

*La Camargue a été inondée par les eaux de cinq brèches : la 1<sup>ère</sup>, celle du Mas de Rey a environ 150 mètres. Deux petites brèches existent entre la 1<sup>ère</sup> et le pont de Saint-Gilles ; la*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



4<sup>e</sup>, celle de Lauricet a 70 à 80 mètres ; la 5<sup>e</sup> brèche qui est peu importante, se trouve au mas de Lavigne [La Vigne]. La tête de Camargues (appelée la Pointe) a été préservée par les efforts soutenus d'une partie de la population de Trinquetaille qui avait répondu à l'appel du tocsin. Les eaux ont couvert tous les marais d'Arles jusqu'à Mouriers, Fontvieille, Maussanne, Paradou, enfin la situation est la même qu'en 1840".

BM Avignon, ms 5354, "Mémorial de quelques événements me concernant ainsi que ma famille", Anonyme, propriétaire de Villeneuve-lès-Avignon, XIX<sup>e</sup> siècle.

"Le 2 novembre 1843, le Rhône a fait une crue effrayante, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à 3 heures ½ du matin. J'avais dans mon rez-de-chaussée 50 centimètres d'eau. Cette crue subite par les quartiers du bout de la ville provient d'une rupture assez considérable des chaussées de Bourbon [Boulbon]. Les eaux baissent sensiblement, le jour qui suivit cette irruption et à 4 heures du soir, le lendemain, les eaux s'écoulaient assez rapidement : cette inondation peut être, à peu de chose près, comparée à celle qui eut lieu en 1827".

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues du Rhône, 1226-1856, 1857.

Novembre 1843 : maximum de 6,72 m à Avignon (repère de l'ancienne échelle en face de la maison dite de la Madone à 200 m amont du pont Saint-Bénézet).

2 novembre 1843 : le Rhône atteint 5,15 m à l'échelle d'Arles.

3 novembre 1843 : le Rhône atteint 7,04 m à l'échelle d'Avignon et 6,79 m à l'échelle de Beaucaire.

Cette crue du Rhône correspond à la plus forte crue connue de la Durance qui s'éleva au maximum de 4,54 m contre l'échelle du canal Crillon le 2 novembre à midi et débita ainsi près de 6 000 m<sup>3</sup>.

La crue du Rhône dura 3 jours au-dessus de 5,50 m à Beaucaire et de 4,50 m à Arles.

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

2 novembre 1843 : Le Rhône atteint la cote de 5,15 m à l'échelle d'Arles.

3 novembre : 4,60 m.

4 novembre : 4,25 m.

5 novembre : 3,90 m.

6 novembre : 3,88 m.

2 novembre 1843 : Le Rhône atteint la cote de 6,10 m à l'échelle de Beaucaire.

3 novembre : 6,79 m.

4 novembre : 5,82 m.

5 novembre : 4,80 m.

6 novembre : 4,78 m.

AC Arles, Commission centrale des Associations territoriales d'Arles et Notre-Dame-de-la-Mer. Correspondance, cahier N°33 du 4 février 1843 au 1<sup>er</sup> décembre 1843

- "Arles, le 2 novembre 1843

M. le Préfet,

A la suite d'un violent vent du Midi accompagné d'une pluie diluvienne, les eaux du Rhône se sont élevées depuis hier matin jusqu'à ce matin 8 heures à 4 m 25. Le pont de bateaux a été emporté ce matin à 9 heures par un train de bois.

D'après notre invitation, des surveillans viennent d'être dirigés sur tous les chantiers pour veiller à leur conservation".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



- "Arles, le 2 novembre 1843

*A Monsieur de Chazelles, propriétaire de la Porcelette,*

*Les réparations pour l'exécution desquelles vous avez été mis en demeure n'étant pas encore commencées, nous vous invitons sous votre responsabilité personnelle à faire soigneusement surveiller votre chaussée pendant la crue actuelle pour éviter une rupture qui, si elle avait lieu, donnerait lieu aux parties lésées à vous intenter un procès en dommages intérêts".*

- "Arles, le 2 novembre 1843

*A Monsieur Reybaud, propriétaire du Mas de Laville,*

*La crue du Rhône prenant un caractère alarmant, nous vous invitons à faire soigneusement surveiller votre chaussée, d'autant plus qu'en raison des réparations qui y ont été récemment exécutées, les terres n'étant pas assez tassées pour opposer une forte résistance, elle pourrait céder à l'effort des eaux".*

- "Arles, le 2 novembre 1843

*A Monsieur le marquis de Fournès,*

*Les réparations de votre chaussée n'étant pas encore entièrement terminées, nous vous invitons pour prévenir une rupture, d'y envoyer immédiatement des gens pour la faire soigneusement surveiller".*

- "Arles, le 2 novembre 1843

*M. le Préfet,*

*Nous avons eu l'honneur de vous informer par notre lettre d'hier de la crue subite et effrayante du Rhône ; cette crue a continué jusqu'à aujourd'hui minuit ; les eaux sont montées à 4 m 90. Aujourd'hui à 7 heures, il y a eu une diminution de 30 centimètres seulement.*

*Nous avons de nombreux sinistres à déplorer. La chaussée du Trébon nouvellement réparée a cédé hier à 11 heures du soir à l'effort des eaux ; d'autres brèches à la même chaussée se sont immédiatement manifestées, notamment aux brèches réparées de 1840. Par suite de ces ruptures, les eaux on envahi le Trébon depuis Arles jusqu'à Saint-Gabriel et les arais. Actuellement, elles sont sur le point de franchir le pont de Crau ; elles ont également pénétré dans le Petit Plan du Bourg ; on les aperçoit déjà sur la rive droite du canal d'Arles à Bouc.*

*La chaussée de la Corrège, en Camargue, rive gauche du petit Rhône, a éprouvé une rupture entre le mas de Rey et de Vert ; elle a environ 60 mètres de largeur sur 3 de profondeur.*

*L'ancienne brèche de Lauricet s'est, dit-on, rouverte ; enfin, le territoire, à l'exception de la Crau, sera bientôt entièrement sous les eaux.*

*Malgré tant de ruptures, la diminution est extrêmement lente. Jugez par là, Monsieur le préfet, du volume d'eau qui est venu fondre sur nous.*

*Notre situation est bien déplorable, elle mérite de fixer l'attention du gouvernement. Dans nos malheurs de 1840, il a bien voulu nous tendre une main secourable en nous aidant à réparer nos travaux de défense ; nous espérons qu'il n'abandonnera pas une population excessivement malheureuse dans sa triste position où vient de la placer ce nouveau désastre.*

*Veuillez, Monsieur le préfet, porter à la connaissance du gouvernement l'exposé que nous vous transmettons des sinistres réunis que nous éprouvons et l'intéresser à notre faveur.*

*P.S. : Nous ajoutons les détails suivants pour vous mieux faire connaître notre situation.*

*Cernées par les eaux, nos communications se trouvent entièrement interceptées. L'aqueduc du pont de Crau est sérieusement menacé par suite de l'ascension toujours croissante des eaux.*

*Les canaux et ouvrages de l'association des Vidanges et de l'association de la vallée des Baux*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*sont entièrement bouleversés, recouverts par les eaux du bassin du pont de Crau. Le haras<sup>1</sup> a été obligé de loger ses chevaux dans la ville. M. le Maire a fait partir ce matin 4 embarcations pour porter secours aux gens de la campagne.*

*5 heures du soir : la rupture de la chaussée de Lauricet dont nous vous annoncions ci-dessus la nouvelle comme un on dit nous est confirmée. Elle a été emportée sur le même emplacement qu'en 1840. Elle avait été cependant fort dûment réparée.*

*L'administration municipale et le Commission Centrale sont en permanence depuis hier 4 heures du soir".*

- "Arles, le 4 novembre 1843

*A Messieurs les syndics du Trébon,*

*Nous avons l'honneur de vous adresser une copie du rapport de M. Eugène Desolliers où sont indiquées toutes les ruptures qu'a éprouvées la chaussée de l'association du Trébon pendant la crue du 1<sup>er</sup> au 3 de ce mois.*

*1° A 4 numéros aval du repère N°93, une brèche que M. Poulle dit avoir 40 m de largeur.*

*2° A 50 numéros plus bas, une brèche de 60 m.*

*3° Un énorme trou par lequel les eaux ont passé et par lequel elles ne passent plus parce que le Rhône a diminué.*

*4° Plus loin, une brèche de 30 m.*

*5° Plus loin, une brèche de 30 m.*

*6° Plus loin, une brèche de 20 m.*

*7° Plus loin, une brèche de 40 m.*

*8° Plus loin, une brèche de 70 m.*

*9° Plus loin, une brèche de 25 m.*

*On compte plusieurs grands trous et beaucoup de déchirures.*

*Ces brèches, ces trous et ces déchirures sont peu éloignées les unes des autres.*

*Nous vous invitons de préparer les moyens les plus prompts pour fermer ces brèches, aussitôt que l'état du fleuve et des eaux d'inondation permettront de travailler".*

- "Arles, 4 et 5 novembre 1843

*Monsieur le Préfet,*

*Le Rhône baisse mais lentement. Les nouvelles que nous recevons de nos diverses lignes de chaussées sont des plus affligeantes Plusieurs ruptures ont eu lieu à la chaussée rive gauche du petit Rhône : à Portearnaud, au mas de Lavigne [ou La Vigne] et au mas d'Yvan. La presque totalité de la Camargue est inondée.*

*M. Eugène Desolliers qui, ce matin, a remonté le Rhône conjointement avec M. l'ingénieur Poulle, nous transmet le rapport suivant sur l'état de la chaussée d'Arles à Tarascon.*

*(ce rapport est dans la lettre ci-dessous transcrite)*

*On annonce que la chaussée de Tarascon a éprouvé une large brèche en aval des casernes.*

*M. Eugène Desolliers avec M. l'ingénieur Poulle sont partis ce matin 5 – 9 h pour aller reconnaître la brèche des chaussées rive gauche du petit Rhône. Nous vous donnerons connaissance de leur rapport".*

- "Arles, le 6 novembre 1843

*A Monsieur Roux, propriétaire du mas de Vert,*

*Le syndicat de l'association de La Corrège réclame par urgence le vispiage [récurage] de la chaussée du mas de Vert : on ne peut y passer, ni prendre de la terre, ni même pour la simple*

<sup>1</sup> Ce haras était installé dans le faubourg de Trinquetaille.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*surveillance. La Commission centrale vous invite et vous requiert même au besoin, à faire exécuter au plus tôt cette réparation. Nous vous prions de nous accuser réception de cette lettre".*

- "Arles, 7 novembre 1843

*A Monsieur Donzel,*

*Nous avons appris que le Rhône avait ouvert une brèche sur la chaussée de la Corrège vis-à-vis de votre domaine de Portarnaud. Nous avons l'honneur de vous informer que l'association de la Corrège doit s'assembler lundi prochain, 9 du courant, à l'effet d'arriver tant à fermeture de la brèche de Portarnaud qu'à celle du mas de Vert".*

ADV, 3 S 44, Rapport fait au Ministre des Travaux publics sur les dégâts de l'inondation du Rhône de novembre 1843, 10 novembre 1843.

*"Monsieur le Ministre,*

*Je m'empresse de vous adresser un nouveau rapport sur les tristes événements qui viennent de s'accomplir sur le Rhône. Je viens de faire une tournée générale sur tous les points qui ont souffert, accompagné de M. Surell. Nous sommes donc à même de vous présenter maintenant un tableau plus exact de la situation des choses, et de ce qu'il convient de faire pour y porter remède.*

*Les désastres n'ont eu lieu que dans la partie inférieure du Rhône, à partir de Pont-Saint-Esprit. Cette dernière localité n'a pas souffert. La crue a surtout été funeste au-dessous de l'embouchure de la Durance, cette rivière ayant débordé d'une manière extraordinaire. Au-dessous de ce point, le Rhône s'est élevé à une telle hauteur qu'elle a dépassé partout la crue de 1840. Un grand nombre de brèches ont été ouvertes dans les chaussées. Les territoires riverains ont été submergés, les semailles perdues, les villes et villages inondés. Par une circonstance des plus heureuses, le tems s'est mis au calme lors du maximum de la crue, sans quoi les eaux passaient à peu près par-dessus toutes les chaussées sans exception, et catastrophe eût été immense.*

*Les villes d'Aramon, de Tarascon et de Beaucaire ont couru les plus grands dangers. Beaucaire n'a pas été envahi, grâce aux défenses improvisées à la hâte mais qui n'eussent pu tenir longtemps. Tarascon a été traversé par des courants qui ont envahi toutes les rues, sapé les maisons, et qui auraient rasé la ville si la crue avait duré. Enfin, Aramon est dans une situation des plus malheureuses : six maisons ont été détruites. La ville est ouverte vers l'amont et le Rhône s'y est introduit, ainsi que par le quai qui était trop bas.*

*Les chaussées de Gagne-pain, de Brouteyron, de Paty, de Caderousse, de Piboulette, de la Barthelasse, de Villeneuve, de Courtine, d'Aramon, de Boulbon, de Saint-Pierre-de-Mézoargues, de Tarascon, d'Arles, de la Camargue et de Saint-Gilles ont été percées par les eaux et présentent maintenant des brèches plus ou moins considérables, qui laissent les territoires derrière les chaussées exposés sans défense à la moindre crue du Rhône.*

*Cette position est d'autant plus alarmante que ces terrains sont généralement très bas, que l'introduction des eaux par des brèches est toujours accompagné de courants désastreux, que l'époque des semailles est en partie déjà passée et que les récoltes de la prochaine campagne seront entièrement perdues si cet état de chose se prolonge seulement un mois.*

*Dans cette situation, j'ai reçu de MM. les préfets les invitations les plus pressantes pour faire mettre immédiatement la main à l'œuvre afin de parer au moins au danger pressant. Les populations sont partout dans un état d'anxiété inexprimable. Toutes les communes, tous les syndicats, spontanément et sans l'impulsion des autorités, se sont déjà imposés d'une manière extraordinaire pour faire face de suite, et sans perdre une minute, à ces travaux, d'où dépend le pain de la population.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





*Nous n'avons pas cru pouvoir prendre sur nous de fermer ainsi les brèches, même par des travaux provisoires et incomplets, sans être sûrs du concours financier des populations. Mais ce concours nous arrive presque partout, et sur tous ces points, nous avons immédiatement organisé des ateliers. Ainsi nous avons ouvert un atelier de 200 hommes entre Arles et Tarascon, ces deux villes ayant mis à notre disposition dix mille francs. Nous avons fait de même à Aramon, à Boulbon, à Caderousse.*

*Couverts ainsi par le concours des populations et ne commençant les travaux qu'avec les fonds qu'elles mettent à notre disposition, je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que vous n'approuviez complètement la mesure que nous avons prise. Ne point agir dans un pareil moment serait ruiner une partie de la population, et discréditer à jamais l'administration dans le pays.*

*Ainsi, ce que je vous demande tout d'abord, Monsieur le Ministre, et d'une manière tout à fait urgente, c'est un crédit provisoire destiné à être immédiatement appliqué à la fermeture des brèches. Il ne s'agit pas de refaire les chaussées détruites : il ne s'agit que de mettre provisoirement les terrains à l'abri des moindres inondations, en fermant le plus vite possible des bourrelets en terre.*

*Nous n'emploierons ce crédit que sur les points où les populations auront contribué pour un tiers à la dépense des travaux, et nous vous justifierons régulièrement de ce concours.*

*Le crédit à mettre à notre disposition peut s'établir ainsi qu'il suit :*

1° Chaussée de Gagne-pain couvrant le territoire de Mondragon	6 000 francs
2° Chaussée du Brouteyron couvrant la partie supérieure du territoire de Mornas	6 000 francs
3° Chaussées du Paty couvrant les communes de Mornas et de Piolenc	10 000 francs
4° Chaussées de Caderousse	30 000 francs
5° Chaussée de la Piboulette	6 000 francs
6° Chaussées de la Barthelasse	10 000 francs
7° Chaussées de Villeneuve	6 000 francs
8° Chaussée de Courtine	4 000 francs
9° Chaussée de la Vernède	4 000 francs
10° Chaussée de Sorbier	6 000 francs
11° Chaussées d'Aramon	10 000 francs
12° Chaussées de Boulbon	8 000 francs
13° Chaussées de Mézoargues	8 000 francs
14° Chaussées de Tarascon et d'Arles	20 000 francs
Total	150 000 francs

*Dont les 2/3 à prendre à la charge de l'Etat font 100 000 francs.*

*[...] Le crédit de 100 000 francs que nous vous demandons provisoirement n'est destiné qu'à parer momentanément au danger qui menace les populations. C'est un remède temporaire, qui ne peut nullement mettre la contrée à l'abri des fortes inondations. Or, c'est à quoi il faut songer sérieusement. Les 6 ou 7 millions de travaux exécutés depuis 1840 n'ont servi, vous le savez, qu'à rétablir les chaussées dans leur état primitif [...]"*

**En ce qui concerne la Durance, l'inondation de novembre 1843 compte parmi les inondations les plus importantes de cette rivière.**

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

ADV, 3 S 44, Rapport sur les avaries causées aux digues des communes de Mirabeau et de Beaumont par la crue extraordinaire de la Durance des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1843, 11 janvier 1844.

En rive droite, sur une plaine de 3 000 mètres qui appartient presque en entier à M. Morel, président du syndicat général de la 1<sup>ère</sup> section de la Durance, ce dernier avait construit *"dans sa partie supérieure les petits épis en enrochements reliés avec les berges par des levées en terre"*.

En tête de la plaine, au terrain du Viguier, composé d'une digue en terre de 85 mètres de longueur et d'un massif d'enrochement qui la terminait de 15 mètres de longueur, la digue en terre a été entièrement submergée par les eaux, *"à peine en reste-t-il une longueur de 5 ou 6 mètres"*. Total des réparations à faire : 4 000 francs.

Les levées en terre qui joignaient la berge des terres avec les deux épis en enrochements dits du Cannieu et de Saint-Marcel ont été aussi coupées, et la berge a été rongée en partie. La brèche de l'épi du Cannieu a 15 mètres de long et 3 mètres de hauteur et celle de l'épi Saint-Marcel a 30 mètres de long et 4 mètres de hauteur moyenne. Total des réparations à faire : 1 400 francs.

Outre ces dommages, la crue a aussi fait un grand nombre de brèches à deux petites levées qui défendaient des portions de la plaine contre la submersion, l'une située en-dessous de l'auberge du Grand Logis d'environ 250 mètre de longueur et l'autre, située en amont des épis, qui défendait une petite plaine dite de Valcros. Total des réparations à faire : 450 francs.

TOTAL : 5 850 francs.

ADV, 3 S 44, Rapport sur les avaries causées aux digues de Pertuis par la crue extraordinaire de la Durance des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1843, 30 novembre 1843.

A Pertuis, la Durance a renversé la culée droite du pont suspendu, coupée sur une longueur de 50 mètres. La levée aux abords de ce point, sur la rive gauche, a causé de grands dommages aux terres cultivées. La rivière n'a cependant pas occasionné de fortes avaries aux digues, notamment à la digue dite le Fort de la Loubière ou le Grand Fort, située tout à fait à la tête de la plaine, qui a été submergée entièrement mais qui a résisté parce qu'elle est construite en entier en enrochement.

Mais à environ 4 500 mètres en aval du Grand Fort, la levée longitudinale d'environ 1 500 mètres qui fut construite presque en même temps que le pont suspendu sur la Durance afin d'empêcher que la surélévation des eaux produite par le resserrement du lit ne cause l'inondation de la plaine, a été gravement endommagée par les eaux.

Les autres petites digues n'ont pas souffert car elles sont toutes protégées par ces deux grandes digues. En revanche, en aval du pont suspendu, la plaine a été fort maltraitée et Pertuis demande qu'on construise rapidement une digue accrochée en culée gauche du pont suspendu. Total des réparations à faire : 3 284 francs 25 centimes.

ADV, 3 S 44, Rapport sur les avaries causées aux digues de Villelaure par la crue extraordinaire de la Durance des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1843, 1<sup>er</sup> décembre 1843.

La commune de Villelaure ne possède que deux digues sur son territoire, formant ensemble une longueur de 800 mètres environ.

La première de ces digues se trouve tout à fait en tête de cette commune et se compose d'une levée en terre défendue de la même manière et partant de l'extrémité de la précédente pour se diriger obliquement sur le cours de l'eau. Deux brèches ont été faites à cet ensemble de digues, l'une à la levée transversale par le déversement des eaux et l'autre à l'extrémité de la seconde levée par les eaux qui passaient par la première brèche et qui ont attaqué cette levée

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



par derrière. La brèche de la levée transversale a 55 mètres de longueur et se trouve à environ 30 mètres du commencement de la levée longitudinale.

La communauté demande un "enrochement" de la digue et un mur en maçonnerie pour éviter les affaissements de la terre. Total des réparations à faire : 4 578 francs 75 centimes.

La seconde digue, appelée digue de la Grand Bastide, qui est un simple revêtement de la berge des terres cultivées et submersibles par des dalles de forte dimension sur lesquelles l'eau glisse, est en fort mauvais état. Total des réparations à faire : 1 800 francs.

TOTAL : 6 800 francs.

ADV, 3 S 44, Rapport sur les avaries causées aux digues du Puget par la crue extraordinaire de la Durance des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1843, 9 décembre 1843.

Lors de l'inondation des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1843, deux digues de défense étaient en construction dans la commune du Puget, depuis environ deux mois et "comme les portions commencées n'étaient pas encore terminées, la violence des eaux a causé beaucoup de dommages". La première digue est un épi transversal de 374 mètres de long au bout de la digue de la Baronne, qui est une digue longitudinale. La seconde est un petit épi de 52 mètres de long partant de l'extrémité de la digue dite du Restigat. Il avait été déjà construit à l'instant où la crue est arrivée 95 mètres de l'épi de la Baronne et 52 mètres de celui du Restigat mais on n'avait pas terminé le couronnement. Elles ont été emportées en grande partie par le courant qui est passé par-dessus et plusieurs brèches ont été ouvertes.

Total des réparations à faire : 5 600 francs.

ADV, 3 S 44, Rapport sur les avaries causées aux digues de Lauris par la crue extraordinaire de la Durance des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1843, 30 novembre 1843.

Le territoire de Lauris est protégé par des digues entourant la plaine et les terrains cultivés, submersibles lors des très fortes crues. Les habitants ont fait construire une petite levée insubmersible environ 10 mètres en arrière de leur couronnement, de manière à laisser sur toute la longueur un chemin nécessaire pour les réparations et l'exploitation des terres. Cette levée était jointe aux digues par d'autres levées transversales aussi insubmersibles et destinées à intercepter les courants trop rapides qui pourraient s'établir entre les deux. La plaine est ainsi à l'abri des inondations et la crue n'a fait que de faibles dommages aux digues en pierre qui ont pourtant été submergées entièrement. En quelques points, il y a un affaissement de la partie antérieure. La petite levée insubmersible a beaucoup plus souffert.

Total des réparations à faire : 2 000 francs.

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues de la Durance 1834-1856, 1857.

La hauteur maxima de 6,10 m a eu lieu à 10 heures du soir le 1<sup>er</sup> novembre. Crue extraordinaire de la Durance, la plus haute connue en 1857 ; au maximum, le débit était de 6 000 m<sup>3</sup> par seconde. Les hauteurs observées à l'échelle du Rhône du petit bras d'Avignon n'ont pas été retrouvées. On a déterminé la hauteur maxima de 7,04 m (pour échelle du petit Rhône) indiqué ci-contre d'après un repère gravé contre une maison près le pont. Il semble d'après cela que la crue maxima de la Durance en 1843 a devancé un peu la crue maxima du Rhône.

Hauteurs des crues de la Durance observées à l'échelle de la martelière de Mirabeau à 8 heures du matin :

31 octobre 1843 : 1,43 m.

1<sup>er</sup> novembre 1843 : 6,10 m.

2 novembre 1843 : 5 m.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



3 novembre 1843 : 4,20 m.  
4 novembre 1843 : 3,75 m.  
5 novembre 1843 : 2,90 m.  
6 novembre 1843 : 2,50 m.

Hauteurs des crues de la Durance observées à l'échelle de la prise du canal Crillon :

31 octobre 1843 : 0,90 m à midi.  
1<sup>er</sup> novembre 1843 : 1,34 m le matin, 2,50 m le soir.  
2 novembre 1843 : 4,54 m à midi.  
3 novembre 1843 : 3,14 m à midi.  
4 novembre 1843 : 1,84 m à midi.  
5 novembre 1843 : 1,39 m à midi.  
6 novembre 1843 : 1,29 m à midi.

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7<sup>e</sup> série, tome 3, 1892, p. 56-57 et p. 111-115.

Les 1-2 novembre : la Durance atteint 6,10 m à Mirabeau. Crue exceptionnelle.

*"1843, 1<sup>er</sup> et 2 novembre. La crue de l'année 1843 n'est probablement pas la plus considérable, parmi celle qui se sont produites depuis le commencement du siècle mais il est certain, du moins, qu'elle a été la plus désastreuse. Des pluies véritablement diluviennes, dont la durée n'a pas été moindre de cinq jours, firent déborder l'impétueuse Durance, qui détruisit sur ses bords, de Sisteron à Avignon, les arbres et les plantes qui en faisaient l'ornement et la richesse. Jamais les populations provençales n'avaient été témoins d'une crue aussi subite, aussi envahissante, aussi terrible. "Tous les terrains situés sur les bords de la rivière entièrement submergés, presque tous les ponts emportés, les digues rompues, les chaussées détruites, les routes coupées, les communications interrompues et les habitants ruinés ou plongés dans le désespoir, telle fut l'œuvre des eaux pendant l'épouvantable nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre.*

*Le pont des Mées, livré depuis peu d'années à la circulation, fut le premier emporté ; ses débris allèrent renverser celui de Manosque, qui devait être bientôt achevé. Le pont de Mirabeau perdit sa pile médiane, que l'on a ensuite supprimée ; celui de Pertuis eut sa culée de droite fortement ébranlée et une partie du tablier emporté. Plus loin, les ponts de Cadenet, de Cavaillon, de Bonpas et de Rognonas furent en partie détruits.*

*La plupart des digues ne purent résister à la violence des eaux, qui envahirent les belles plaines de Peyrolles, de Pertuis, de Cadenet, de Mérindol, de Châteaurenard, de Barbentane et d'Avignon.*

*Les pluies ne furent pas très abondantes dans la partie la plus élevée du bassin ; mais les affluents de la Durance, entre Saint-Clément et Mirabeau, fournirent de grandes quantités d'eau. Le Buech s'éleva à 5,95 m à son confluent, avec un débit de 1250 mètres cubes ; la Bléone atteignit 3,30 m à Digne et un débit de 960 mètres cubes. Le maximum de l'Asse, à Mézel, dut être de 700 mètres cubes, et celui du Verdon, à Sainte-Croix, de 1 400 mètres cubes. Les eaux s'élevèrent de 6,10 m à l'échelle de Mirabeau, ce qui correspond à un débit d'environ 6 000 mètres cubes.*

*D'après M. Auriol, ingénieur, les pertes subies par la crue de 1843 s'élevèrent à 5 millions, dont 4 millions furent attribuées à la Durance et 1 million à ses affluents (p. 56-57).*

*Crue du 2 novembre 1843. Nous avons pu réunir sur la crue mémorable du 2 novembre 1843 les renseignements suivants, dont une bonne partie est empruntée au travail de M. Auriol,*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*daté du 20 décembre 1859, et relatif aux remèdes à adopter contre les inondations de la Durance. M. Auriol était alors ingénieur en chef du service spécial de la Durance, qui fut créé en 1856, mais ne dura malheureusement que peu d'années. Il reconnaît lui-même que les données qu'il fournit sur la crue de 1843 n'ont pas une grande précision, n'ayant été recueillies que plus de treize ans après : quelques-unes sont en effet manifestement erronées.*

*La crue fut occasionnée par une très forte averse, qui dura du 1<sup>er</sup> novembre, vers 1 heure du soir jusqu'au 2 dans la matinée, et qui avait été précédée par quelques pluies préparatoires les jours précédents. Le vent du midi soufflait et la température s'était relevée ; on trouve ce fait constaté dans le *Courrier des Alpes* du 31 octobre 1843. Conformément à ce qui s'est passé aussi lors des grandes averses de 1886, la pluie ne fut pas très abondante dans les parties les plus élevées du bassin, en sorte que les affluents alimentés par les glaciers (la Clarée, la Guisane, la Gyronde, le Guil et l'Ubaye) ne subirent que des crues assez faibles.*

*Ce n'est donc qu'à l'aval de Saint-Clément que la crue a commencé à se faire sentir sérieusement. Le maximum, évalué à 1 675 mètres cubes, se produisit à Serre-Ponçon, soit à 63 kilomètres à l'amont de Sisteron, le 1<sup>er</sup> novembre à 3 heures du soir, avec une étale qui dura de 3 à 8 heures. Comme toujours, le Buech a beaucoup donné ; il atteignit au confluent, à Sisteron, une hauteur de 5,95 m au-dessus de l'étiage avec un débit maximum, que M. Auriol évalue à 1 250 mètres cubes et qui doubla presque celui de la Durance. A Saléon, soit à 23,5 km à l'amont, ce maximum du torrent s'était produit à 4 heures du soir le 1<sup>er</sup> novembre ; il se produisit à Sisteron vers 5 ou 6 heures, très peu en avance sur celui de la Durance, qui eut lieu à son tour à 7 heures du soir. Ce dernier est évalué à 3 000 mètres cubes pour une hauteur de 6,39 m. M. Auriol estime que le débit maximum d'une crue à Sisteron est à peu près moitié de ce débit à Bonpas ; il nous a été impossible de vérifier cette assertion. Le procédé qu'il emploie pour calculer les débits à Sisteron n'a aucune précision et ne peut donner qu'une approximation des plus grossières : il admet un dragage des graviers du fond proportionnel à l'importance de la crue, et détermine la section mouillée en conséquence. Le débit de 3 000 mètres cubes ainsi trouvé correspondrait à une vitesse, sous le pont, de 9,72 m. Les affluents entre Sisteron et Mirabeau eurent de très fortes crues. La Bléone atteignit une hauteur de 3,30 m à Malijay ; son débit maximum aurait été de 960 mètres cubes à Digne et de 1 150 mètres cubes au confluent où il se serait produit à 10 heures du matin, soit environ 12 heures avant celui du cours principal. L'Asse précéda aussi la Durance d'environ pareille durée ; son maximum est évalué à peu près à 700 mètres cubes à Mézel et à 900 mètres cubes au confluent. Quant au Verdon, il eut une grande influence sur la crue de la rivière, car il précéda de très peu le flot principal ; cette coïncidence s'explique, comme nous l'avons dit, par la grande longueur du cours de l'affluent et par les retards qu'occasionnent les rétrécissements successifs qu'il rencontre. Le maximum du Verdon s'est produit à Sainte-Croix, avec 1 400 mètres cubes de débit, le 1<sup>er</sup> novembre à 4 heures du soir ; il aurait mis 5h30 pour se propager de Sainte-Croix à Vinon et 1h30 de là à Mirabeau, où il serait ainsi arrivé à 11 heures du soir, soit 2h30 seulement avant la Durance ; le débit au confluent aurait atteint 1 660 mètres cubes.*

*La Durance, grossie de ces affluents, s'éleva rapidement et devint terrible. Elle emporta les ponts des Mées et de Manosque ; à ce dernier pont, elle atteignit une hauteur de 4,75 m au-dessus de l'étiage, vers 11 heures du soir. Le pont de Mirabeau fut à son tour atteint le 2 novembre, vers 2 heures du matin. La pile médiane qui existait alors, et dont on aperçoit encore les fondations par les eaux claires, fut détruite et le tablier entraîné. La cote à l'échelle de la Madeleine s'éleva à 6,10 m entre 1 et 2 heures du matin, et s'y maintint pendant une étale de 6 heures de durée. M. Auriol a calculé le débit maximum par une formule donnée par d'Aubuisson pour le canal d'un canal à l'entrée duquel se forme une chute ; cette formule, pas plus que les données qu'il y fait entrer, n'a rien de bien exact ; aussi le chiffre de 6 000*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE







*s'échappèrent par une dépression située entre ces deux dernières villes pour couler vers le territoire d'Arles.*

*Le maximum se produisit au pont de Bonpas vers 2 heures du soir le 2 novembre, et vers 6 heures au confluent avec le Rhône, dont il devança le flot principal de près de 24 heures. Les eaux marquèrent 5 mètres au durançomètre de la prise de l'Hôpital, 4,50 m à l'échelle du canal Crillon et 3,70 m à l'échelle actuelle du pont de Bonpas. Nous sonnons le profil en long de la crue sur quelques kilomètres aux abords du pont, tel qu'il a pu être relevé à l'époque, d'après la laisse des hautes eaux et les cotes aux échelles indiquées. Nous avons signalé plus haut le remous de 0,70 m qui fut alors constaté au pont même, et nous avons calculé d'après cela le débit maximum que nous avons trouvé égal à 4 600 mètres cubes par seconde. C'est donc à tort, selon nous, que M. Auriol évalue ce débit à 6 000 mètres cubes comme à Mirabeau, et prétend qu'il n'y a pas d'atténuation de Mirabeau au Rhône ; son opinion est manifestement contraire à la loi actuellement reconnue de l'atténuation des crues vers l'aval en l'absence d'affluents sérieux, et elle n'est fondée sur aucun calcul du débit à Bonpas.*

*Telle fut la crue du 2 novembre 1843, qui fut la plus fortes connue à cette époque ; on peut suivre sur la fig. 1 de la Pl. 4 la courbe figurative de son maximum qui mit 23 heures de Sisteron au Rhône. Les dégâts furent très considérables ; M. Auriol les évalue pour la Durance seule :*

<i>1. en amont de Sisteron</i>	<i>141 407 francs</i>
<i>2. de Sisteron au Verdon</i>	<i>669 850 francs</i>
<i>3. à l'aval du Verdon, dans les Bouches-du-Rhône</i>	<i>2 069 838 francs</i>
<i>4. à l'aval du Verdon, dans le Vaucluse</i>	<i>1 221 332 francs</i>
<b>TOTAL</b>	<b>4 102 427 francs</b>

*Sur le cours des affluents, les pertes se seraient élevées à 132 525 francs pour le Buech, 219 750 francs pour la Bléone, 172 400 francs pour l'Asse et 475 690 francs pour le Verdon, soit ensemble 1 000 365 francs qui, ajouté au total précédent, donnent une perte de 5 102 792 francs en tout.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



— 56 —

\*  
\* \*

1843. 1<sup>er</sup> et 2 novembre. — La crue de l'année 1843 n'est probablement pas la plus considérable, parmi celles qui se sont produites depuis le commencement du siècle; mais il est certain, du moins, qu'elle a été la plus désastreuse. Des pluies véritablement diluviennes, dont la durée n'a pas été moindre de cinq jours, firent déborder l'impétueuse Durance, qui détruisit sur ses bords, de Sisteron à Avignon, les arbres et les plantes qui en faisaient l'ornement et la richesse. Jamais les populations provençales n'avaient été témoin d'une crue aussi subite, aussi envahissante, aussi terrible. « Tous les terrains situés sur les bords de la rivière entièrement submergés, presque tous les ponts emportés, les digues rompues, les chaussées détruites, les routes coupées, les communications interrompues et les habitants ruinés ou plongés dans le désespoir, telle fut l'œuvre des eaux pendant l'épouvantable nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre. »

Le pont des Mées, livré depuis peu d'années à la circulation, fut le premier emporté; ses débris allèrent renverser celui de Manosque, qui devait être bientôt achevé. Le pont de Mirabeau perdit sa pile médiane, que l'on a ensuite supprimée; celui de Pertuis eut sa culée de droite fortement ébranlée et une partie du tablier emporté. Plus loin, les ponts de Cadenet, de Cavailon, de Bonpas et de Rognonas furent en partie détruits.

La plupart des digues ne purent résister à la violence des eaux, qui envahirent les belles plaines de Peyrolles, de Pertuis, de Cadenet, de Mérindol, de Châteaurenard, de Barbentane et d'Avignon.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



— 57 —

Les pluies ne furent pas très abondantes dans la partie la plus élevée du bassin; mais les affluents de la Durance, entre Saint-Clément et Mirabeau, fournirent de grandes quantités d'eau. Le Buech s'éleva à 5<sup>m</sup>,95 à son confluent, avec un débit de 1,250 mètres cubes; la Bléone atteignit 3<sup>m</sup>,30 à Digne et un débit de 960 mètres cubes. Le maximum de l'Asse, à Mezel, dut être de 700 mètres cubes, et celui du Verdon, à Sainte-Croix, de 1,400 mètres cubes.

Les eaux s'élevèrent à 6<sup>m</sup>,10 à l'échelle de Mirabeau, ce qui correspond à un débit d'environ 6,000 mètres cubes.

D'après M. Auriol, ingénieur, les pertes subies par la crue de 1843 s'élevèrent à environ cinq millions, dont quatre millions furent attribuées à la Durance et un million à ses affluents.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



LA DURANCE.

111

## CHAPITRE IV.

ÉTUDE HYDROLOGIQUE DE QUELQUES CRUES ET NOTAMMENT  
DES CRUES DE 1882 ET DE 1886.

## § 1. — Crues exceptionnelles.

1° *Crue du 2 novembre 1843.* — Nous avons pu réunir sur la crue mémorable du 2 novembre 1843 les renseignements suivants, dont une bonne partie est empruntée au travail de M. Auriol, daté du 20 décembre 1859, et relatif aux remèdes à adopter contre les inondations de la Durance. M. Auriol était alors ingénieur en chef du service spécial de la Durance, qui fut créé en 1856, mais ne dura malheureusement que peu d'années. Il reconnaît lui-même que les données qu'il fournit sur la crue de 1843 n'ont pas une grande précision, n'ayant été recueillies que plus de treize ans après : quelques-unes sont en effet manifestement erronées.

La crue fut occasionnée par une très forte averse, qui dura du 1<sup>er</sup> novembre, vers 1 heure du soir jusqu'au 2 dans la matinée, et qui avait été précédée par quelques pluies préparatoires les jours précédents. Le vent du Midi soufflait et la température s'était relevée; on trouve ce fait constaté dans le *Courrier des Alpes* du 31 octobre 1843. Conformément à ce qui s'est passé aussi lors des grandes averses de 1886, la pluie ne fut pas très abondante dans les parties les plus élevées du bassin, en sorte que les affluents alimentés par les glaciers (la Clarée, la Guisane, la Gyronde, le Guil et l'Ubaye) ne subirent que des crues assez faibles.

Ce n'est donc qu'à l'aval de Saint-Clément que la crue

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

a commencé à se faire sentir sérieusement. Le maximum, évalué à 1.675 mètres cubes, se produisit à Serre-Ponçon, soit à 63 kilomètres à l'amont de Sisteron, le 1<sup>er</sup> novembre à 3 heures du soir, avec une étale qui dura de 3 à 8 heures. Comme toujours, le Buech a beaucoup donné; il atteignit au confluent, à Sisteron, une hauteur de 5<sup>m</sup>,95 au-dessus de l'étiage avec un débit maximum, que M. Auriol évalue à 1.250 mètres cubes et qui doubla presque celui de la Durance. A Saléon, soit à 23<sup>km</sup>,5 à l'amont, ce maximum du torrent s'était produit à 4 heures du soir le 1<sup>er</sup> novembre; il se produisit à Sisteron vers 5 ou 6 heures, très peu en avance sur celui de la Durance, qui eut lieu à son tour à 7 heures du soir. Ce dernier est évalué à 3.000 mètres cubes pour une hauteur de 6<sup>m</sup>,39. M. Auriol estime que le débit maximum d'une crue à Sisteron est à peu près moitié de ce débit à Bonpas; il nous a été impossible de vérifier cette assertion. Le procédé qu'il emploie pour calculer les débits à Sisteron n'a aucune précision et ne peut donner qu'une approximation des plus grossières: il admet un dragage des graviers du fond proportionnel à l'importance de la crue, et détermine la section mouillée en conséquence. Le débit de 3.000 mètres cubes ainsi trouvé correspondrait à une vitesse, sous le pont, de 9<sup>m</sup>,72.

Les affluents entre Sisteron et Mirabeau eurent de très fortes crues. La Bléone atteignit une hauteur de 3<sup>m</sup>,30 à Malijay; son débit maximum aurait été de 960 mètres cubes à Digne et de 1.150 mètres cubes au confluent où il se serait produit à 10 heures du matin, soit environ 12 heures avant celui du cours principal. L'Asse précéda aussi la Durance d'environ pareille durée; son maximum est évalué à peu près à 700 mètres cubes à Mézel et à 900 mètres cubes au confluent. Quant au Verdon, il eut une grande influence sur la crue de la rivière, car il précéda de très peu le flot principal; cette coïncidence

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

## LA DURANCE.

113

s'explique, comme nous l'avons déjà dit, par la grande longueur du cours de l'affluent et par les retards qu'occasionnent les rétrécissements successifs qu'il rencontre. Le maximum du Verdon s'est produit à Sainte-Croix, avec 1.400 mètres cubes de débit, le 1<sup>er</sup> novembre à 4 heures du soir; il aurait mis 5<sup>h</sup>,30' pour se propager de Sainte-Croix à Vinon et 1<sup>h</sup>,30' de là à Mirabeau, où il se serait ainsi arrivé à 11 heures du soir, soit 2<sup>h</sup>,30' seulement avant la Durance; le débit au confluent aurait atteint 1.660 mètres cubes.

La Durance, grossie de ces affluents, s'éleva rapidement et devint terrible. Elle emporta les ponts des Mées et de Manosque; à ce dernier pont, elle atteignit une hauteur de 4<sup>m</sup>,75 au-dessus de l'étiage, vers 11 heures du soir. Le pont de Mirabeau fut à son tour atteint le 2 novembre, vers 2 heures du matin. La pile médiane qui existait alors, et dont on aperçoit encore les fondations par des eaux claires, fut détruite et le tablier entraîné. La cote à l'échelle de la Madeleine s'éleva à 6<sup>m</sup>,10 entre 1 et 2 heures du matin, et s'y maintint pendant une étale de 6 heures de durée. M. Auriol a calculé le débit maximum par une formule donnée par d'Aubuisson pour le cas d'un canal à l'entrée duquel se forme une chute; cette formule, pas plus que les données qu'il y fait entrer, n'a rien de bien exact; aussi, le chiffre de 6.000 mètres cubes qu'elle donne, nous paraît-il un peu exagéré, surtout lorsqu'on le compare à ceux des crues de 1882 et 1886. Il nous est impossible de le rectifier, dans l'ignorance où nous sommes de l'état du fond en 1843. La courbe des ingénieurs des Bouches-du-Rhône ne donnerait que 4.500 mètres cubes pour la cote de 6<sup>m</sup>,10; mais ce résultat nous paraît cette fois trop faible, un dragage des graviers ayant dû se produire à cette crue, comme aux autres. En fixant le débit maximum à 5.500 mètres cubes, nous croyons être plus voisin de la vérité.

*Annales des P. et Ch. MÉMOIRES. — TOME III.*

8

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



A l'aval de Mirabeau, les eaux se portèrent d'abord du côté des Bouches-du-Rhône : elles se jetèrent sur les anciens forts de Peyrolles au travers desquels elles s'ouvrirent un passage pour se répandre sur les terres cultivées. Puis, après avoir frappé la rive gauche en aval de Repentance, elles revinrent sur la rive droite attaquer le pont de Pertuis, dont elles affouillèrent la culée, côté Pertuis; cette culée se déversa et le tablier de la première arche fut emporté. Une brèche de 50 mètres de largeur ne s'en forma pas moins dans la levée de rive gauche. M. Hardy a donné le profil en long de la crue à Pertuis; nous le reproduisons (Pl. 1, *fig. 6*, page 200<sup>bis</sup>), mais on ne peut facilement le comparer aux profils des crues de 1886, les digues n'existant pas encore en 1843. La culée et la travée de rive droite du pont de Cadenet furent à leur tour emportées; les ponts de Cavaillon et de Rognonas furent aussi partiellement détruits, ne laissant ainsi d'autre communication que le pont de Bonpas entre les deux rives de la Durance. Toute la plaine était sous l'eau : à Mérindol, la submersion commença le 1<sup>er</sup> au soir et atteignit son maximum le 2 dans la matinée; à l'aval de Bonpas, les eaux firent irruption dans la plaine d'Avignon, qui fut entièrement submergée, une partie allant au Rhône par cette voie; enfin sur la rive gauche, elles envahirent les plaines de Château-Renard, Rognonas et Barbentane, et s'échappèrent par une dépression située entre ces deux dernières villes pour couler vers le territoire d'Arles.

Le maximum se produisit au pont de Bonpas vers 2 heures du soir le 2 novembre, et vers 6 heures au confluent avec le Rhône, dont il devança le flot principal de près de 24 heures. Les eaux marquèrent 5 mètres au durançomètre de la prise de l'Hôpital, 4<sup>m</sup>,50 à l'échelle du canal Crillon et 3<sup>m</sup>,70 à l'échelle actuelle du pont de Bonpas. Nous donnons (*fig. 6*, Pl. 1, page 200<sup>bis</sup>) le profil en long de la crue sur quelques kilomètres aux abords du

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## LA DURANCE.

115

pont, tel qu'il a pu être relevé à l'époque, d'après la laisse des hautes eaux et les cotes aux échelles indiquées. Nous avons signalé plus haut le remous de 0<sup>m</sup>,70 qui fut alors constaté au pont même, et nous avons calculé d'après cela le débit maximum que nous avons trouvé égal à 4.600 mètres cubes par seconde. C'est donc à tort, selon nous, que M. Auriol évalue ce débit à 6.000 mètres cubes comme à Mirabeau, et prétend qu'il n'y a pas d'atténuation de Mirabeau au Rhône; son opinion est manifestement contraire à la loi actuellement reconnue de l'atténuation des crues vers l'aval en l'absence d'affluents sérieux, et elle n'est fondée sur aucun calcul du débit à Bonpas.

Telle fut la crue du 2 novembre 1843, qui fut la plus forte connue à cette époque; on peut suivre sur la *fig. 1* de la Pl. 4 (page 200<sup>quint.</sup>) la courbe figurative de la propagation de son maximum, qui mit 23 heures de Sisteron au Rhône. Les dégâts furent très considérables: M. Auriol les évalue pour la Durance seule:

1° En amont de Sisteron. . . . .	441.407 fr.
2° De Sisteron au Verdon . . . . .	669.850
3° A l'aval du Verdon, dans les Bouches-du-Rhône. . . . .	2.069.838
4° A l'aval du Verdon, dans Vaucluse. . . . .	1.221.332
<hr/>	
Total. . . . .	4.102.427 fr.

Sur le cours des affluents, les pertes se seraient élevées à 132.525 francs pour le Buech; 219.750 francs pour la Bléone; 172.400 francs pour l'Asse et 475.690 francs pour le Verdon, soit ensemble 1.000.365 francs, qui, ajoutés au total précédent, donnent une perte de 5.102.792 francs en tout.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*Le Mémorial d'Aix, 5 novembre 1843.*

*"La rivière de la Durance, par suite d'une crue d'eau subite produite en partie par la fonte des neiges et en partie par la pluie abondante qui n'a pas cessé de tomber pendant plusieurs jours, a débordé en plusieurs points et occasionné de nombreux sinistres. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre, le pont de Mirabeau a été complètement détruit ; celui de Pertuis l'est en partie, et ceux de Manosque et des Mées sont également emportés. Le pont de Cadenet, à ce que nous assurent divers voyageurs, n'a pu non plus résister à la force des eaux. Toutes les communications sont interceptées entre Aix et les arrondissements d'Apt et de Forcalquier. Les pertes produites par ce débordement sont fort considérables, et l'on ne peut encore prévoir tous les malheurs qui en auront été la conséquence.*

*Les eaux du Rhône ont également éprouvé une grande augmentation et débordé sur divers points, surtout dans les alentours d'Avignon et d'Arles. Notre correspondant, dans cette dernière ville, nous donne à ce sujet les détails suivants :*

*Arles, le 2 novembre, 10 h. 1/2 du soir. Le Rhône a crû considérablement dans la nuit. Les eaux continuent à s'élever et ont atteint 4 m 85 au-dessus de l'étiage. Le pont de bateaux a été emporté cette nuit par un radeau ; il a été heureusement amarré au-dessous de l'îlon de la Cape. Les chaussées ont tenu bon cependant jusqu'à cette heure, il est à craindre qu'elles ne cèdent ce soir. Un appel vient d'être fait aux hommes de bonne volonté pour soutenir les terres de la chaussée de la Cavalerie, qui à cette heure sont fortement menacées. Les bruits les plus contradictoires circulent et les craintes les plus vives règnent dans la population. L'on assure que la Durance a emporté les chaussées du côté de Rognonas. Le Vigueirat qui amènerait les eaux n'a cependant point crû d'une manière extraordinaire. Si le Rhône emportait ses digues, ce qui est presque probable, notre situation serait beaucoup plus, malheureuse qu'en 1840. L'aqueduc de Craponne déjà fortement endommagé serait emporté, la Crau privée d'arrosages et la ville n'aurait, avec la Crau et la terre ferme, aucune communication.*

*Du côté de la Camargue, les nouvelles sont rassurantes. Celles données d'une rive à l'autre par le porte-voix annoncent un état satisfaisant. Le courrier de Marseille qui a passé ce matin a été obligé de prendre la route de Tarascon; mais nous n'avons reçu aucune dépêche de Paris et du Languedoc. Il est presque certain que Rognonas, Barbentane, Boulbon et la plus grande partie de Tarascon sont sous les eaux.*

*3 novembre, 8 heures du matin. Cette nuit, plusieurs brèches se sont ouvertes à la chaussée de la Cavalerie. Les eaux ont également rompu les digues en Camargue, Tout le mal n'est pas encore connu. La plaine entre Pelissanne, Salon , Lançon , Cornillon et Grans, est tout entière couverte par les eaux débordées de la Touloubre ; la pluie de ces derniers jours a tristement justifié nos craintes. Ainsi donc la première pluie d'automne a ruiné, comme nous le disions, les cultures et les semences d'un territoire important, et la stagnation des eaux se prolongeant dans cette plaine jusqu'en mai prochain, sans compter les nouveaux accidents produits par chaque pluie qui surviendra, tout espoir de récolte en céréales et en fourrages, pour 1844, est ravi à cette malheureuse contrée. Nous réitérons le vu, souvent exprimé dans notre feuille, d'un règlement d'administration publique pour le curage et l'endiguement de la Touloubre ; que ce vu soit enfin entendu et accompli ! Avant-hier vendredi, la malle-poste de Paris a éprouvé un retard de 9 heures, occasionné par la crue des eaux qui ont débordé du côté d'Avignon, et surtout par la rupture du pont de Noves".*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Le Mémorial d'Aix*, 9 novembre 1843.

Charleval, 9 novembre 1843 :

*"Par suite des pluies qui ont régné pendant plusieurs jours, les eaux de la Durance ont éprouvé une crue extraordinaire de telle sorte qu'une nouvelle branche a traversé notre territoire et inondé une grande quantité de nos terrains. Les hameaux de la Rayen et du Colombier se sont trouvés au milieu des eaux. Fort heureusement les habitants ont pu se garantir du danger, mais ils ont perdu une partie des bestiaux. La plupart des terres étaient déjà ensemencées ; les pertes que cette submersion occasionnera sont fort importantes".*

FERAUD-GIRAUD, L.J.D., *Notes sur la Durance en général et spécialement sur son régime administratif entre le Verdon et le Rhône, ce qu'il est, ce qu'il devrait être*, Aix, Impr. Makaire, 1893, p. 55.

*"Aucune crue, depuis le commencement du [19e] siècle, n'a produit d'aussi grands désastres. Il n'y eut, au-dessous de Sisteron, que quelques ponts et un petit nombre de digues qui résistèrent à la violence des eaux. Celles-ci s'élevèrent à 6,20 m au pont de Mirabeau".*

ADBR, 6 M 1743, Lettre de J. Estrangin, conseiller d'arrondissement pour le sous-préfet d'Arles absent, au préfet des Bouches-du-Rhône, Arles le 9 novembre 1843.

*"Monsieur le préfet,*

*De nouveaux désastres viennent d'obliger les populations riveraines de la Durance et du Rhône inférieur.*

*La Durance, la rivière la plus torrentielle de France n'avait pas, depuis trois siècles, éprouvé une crue aussi extraordinaire et fait subir aux communes qu'elle traverse d'aussi grands malheurs. M. le sous-préfet s'étant transporté immédiatement dans les communes désolées par le fléau, j'ai à remplir le triste devoir de vous en résumer l'affligeant tableau, mais incomplet parce que les rapports de M.M. les maires ne me sont pas encore tous parvenus.*

*A Mallemort, la crue a commencé le 1<sup>er</sup>. Il paraît que les eaux avaient fait irruption par le territoire de La Roque et de Charleval. Le hameau de Bramejean, situé à 20 minutes de la rivière, s'est trouvé au milieu de la nuit du 1 au 2 environné par les eaux qui ont cerné les habitants réduits à signaler leur détresse par des coups de fusil pour appeler du secours, une maison s'est écroulée. A Mallemort le pont de la prise du canal des Alpines a été surmonté : les martelières brisées et le canal a été rempli jusques au-dessus de ses berges qui ont une élévation de plus de 20 mètres. Au milieu de ce désastre, personne n'a péri. La digue de Mallemort faite il y a bientôt quatre ans et qui avait résisté en 1840 a été emportée sans qu'il en reste trace [souligné dans l'original]. Les dégâts que le torrent a occasionnés dans le territoire ne peuvent être encore appréciés.*

*Le Maire de la commune de Rognonas, dans son rapport du 4, annonce des bâtiments ruraux écroulés, des récoltes perdues, les chaussées et le pont de fil de fer emportés ; les pertes surpassent de beaucoup celles faites en 1840.*

*A Noves, les eaux ont occupé la moitié du village : dans plusieurs maisons elles se sont élevées jusque'à 75 centimètres.*

*Un rapport très développé de M. Giraud, Juge de paix du Canton de Tarascon, du 6 novembre, annonce que le 2, les eaux du Rhône avaient atteint 7 mètres, c'est-à-dire 2 mètres au-dessus de l'étiage ; les eaux d'amont ont inondé la ville; la chaussée en aval a cédé sur plusieurs points. A la porte Madame sur le Cours, à la porte Saint-Jean sur les boulevards des Casernes, des chutes d'eau torrentielles s'élevaient jusques à 9 mètres ; près du Rhône, des rues ont eu jusques à 2 mètres d'eau tandis que dans la partie basse il y en avait à peu près 1 mètre. Des magasins ont été envahis par les eaux, des marchandises et des farines*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





*gâtées, un moulin sur bateau emporté par le choc d'un radeau, la minoterie Cornillon a été détruite. Toutes les issues de la ville au Rhône sont sillonnées de gouffres et de profondes excavations. La chaussée du Rhône a 12 brèches qui ont depuis 12 mètres jusqu'à 60. Le terrain est creusé et raviné ; les arbres les plus forts arrachés et lancés dans les terres à une grande distance. A côté de ces désastres et plus que ces désastres, il faut déplorer la perte de plusieurs personnes qui ont péri. Le pâtre du domaine de Saint-Véran, un cultivateur nommé Jean Rembaud qui s'était hasardé sur un frêle radeau pour venir réclamer du secours et qui a péri dans la roubinette. Le nommé Jacques Chaix a retiré des eaux un ouvrier piémontais près de la petite montagne ; de prompts secours l'ont rendu à la vie. M. le juge de paix lui-même a montré un grand dévouement pour porter des secours, par les faits indiqués dans son rapport, dont plus tard il vous sera adressé une copie entière : d'avance j'appelle sur lui votre bienveillance et votre attention ; il signale aussi le dévouement de plusieurs personnes.*

*A Boulbon, la chaussée a cédé au-dessus de l'ancienne brèche.*

*Le territoire d'Arles, placé à l'extrémité du grand cours d'eau le Rhône devenu torrentiel, a le plus souffert et je ne puis que vous confirmer les détails affligeants que je vous ai transmis au nom de la Commission centrale des associations territoriales. Jusques à ce moment, les digues du canal d'Arles à Bouc ont résisté mais l'écluse de Montcalde a été bouleversée et détruite ; hier je m'y suis transporté. La ville d'Arles elle-même a été fatiguée par les eaux dans les quartiers bas, notamment celui de La Roquette, et sans les mesures prises par l'administration municipales, pour donner un débouché aux eaux de ce côté, il serait inévitablement arrivé de grands malheurs aux maisons et aux personnes. Le territoire d'Arles est en majeure partie sous les eaux : de nombreuses brèches sur les digues du petit Rhône ont livré au fléau de l'inondation la majeure partie de la Camargue et des brèches ouvertes sur cette ligne de chaussée comme sur la chaussée entre Arles et Tarascon, placent le pays dans un état désespérant; une grande promptitude à les réparer peut seule mettre à l'abri du renouvellement du fléau. Un rapport de l'inspecteur des douanes du 7 novembre courant, constate la part que les préposés de son administration ont prise à la tâche difficile d'arrêter le débordement du fleuve : "A Montlong, à Boisvieil et à Latillon, l'eau ayant atteint la crête des chaussées, allait faire une irruption et peut être entraînés les digues lorsque, de concert avec les habitants des fermes voisines qu'ils avaient rassemblés, les employés sont parvenus à exhausser la partie basse des chaussées et à fermer plusieurs fissures que l'eau avait déjà faites. Ainsi, grâce à leur vigilance et à leur zèle, le pays aura quelques pertes de moins à déplorer. Vous apprécierez davantage leurs efforts, lorsque vous saurez qu'ils manquaient même des instruments les plus nécessaires pour le travail pénible auquel ils se sont fructueusement livrés".*

*Monsieur le préfet, je transcris avec intention ce rapport de M. l'Inspecteur des douanes, afin de vous attester moi-même le zèle qu'ont montré dans ces malheureuses circonstances les préposés de cette administration comme M. l'Inspecteur en chef qui, à cet égard, leur a donné l'exemple puisqu'au moment de l'approche du sinistre, il est venu se mettre à la disposition et l'autorité locale et a concouru avec elle à toutes les mesures que le moment du danger a exigées. Les préposés sous les ordres à Montlong, à Boisvieil et à Latillon, ne réclamant rien pour les services qu'ils ont rendus, mais comme ils ne sont pas possesseurs dans le territoire et qu'ils n'ont d'autre intérêt à le défendre que l'accomplissement d'un devoir commun à tous et que ce devoir, ils l'ont rempli tandis que tant d'autres le négligent, ne pourriez vous pas témoigner au moins par une lettre à leur chef, que l'administration supérieure a vu dans cette occasion avec satisfaction leur zèle et leur dévouement : une pareille lettre serait une satisfaction pour le passé et un encouragement pour l'avenir. M. l'ingénieur Poulle n'était pas encore rentré hier soir de la tournée d'urgence que la vérification des désastres a exigée. Un élève Ingénieur envoyé par M. Surell ingénieur chargé du service des Chaussées du Trébon*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*est arrivé hier et s'occupe dès aujourd'hui d'organiser des ateliers. Le Conseil municipal d'Arles va se réunir pour délibérer. Dans cette grande calamité, les populations terrifiées tournent leurs regards, avec confiance sur la haute administration, afin qu'elle avise promptement à la fermeture des brèches, dans l'espoir qu'on pourra alors semer de nouveau et récolter, unique moyen de prévenir une grande misère et une grande désolation sur les rives de la Durance et du Rhône.*

*Agréez, Monsieur le préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.*

*J.Y. Estrangin,  
Conseiller d'arrondissement pour le sous-préfet absent".*

*P.S. du 10 novembre : M. Poulle, rentré hier soir à Arles, a mis des ouvriers pour fermer la brèche de Porte Arnaud, en Camargue, et des demain des ateliers seront occupés à fermer la grande brèche du mas d'Yvan. On travaille aussi sur les brèches du Trébon les plus rapprochées de la ville ; sur ce point le nombre des ouvriers est de 212.*

DUHAMEL, Louis, "Les grandes inondations à Avignon", in *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 1887, p. 1-71.

Le 2 novembre, la Durance monta à 6,18 mètres au "durançomètre" de la prise de l'Hôpital, c'est-à-dire à 98 cm au-dessus des eaux de 1801, à 1,08 m au-dessus de celles de 1840. Tous les ponts, excepté celui de Bonpas furent emportés. Le Rhône atteint 7,04.

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931.

La crue des 2 et 3 novembre de la Durance fit déborder le bas Rhône. Une partie des digues a été surmontée. Les ponts des Mées, de Manosque, de Mirabeau, de Pertuis, de Rognonas et de Rousset ont été emportés.

MARSILY Joseph-Marie, *Pertuis hier, à travers les cartes postales*, sl, 1978, p. 127.

Marsily cite, outre Imbeaux, les Archives communales de Pertuis (ACP, 1 D 13, délibérations du 14 et 22 novembre 1843).

D'après Hardy, "Etude sur les endiguements de la Durance", dans *Mémoires et Documents des Annales des Ponts et Chaussées*, 1875, p 525 : "*La plus grande inondation connue est celle du 2 novembre 1843. Les eaux de la Durance s'élevèrent à 4 mètres environ au-dessus de l'étiage. En appliquant la formule d'Eytelwein aux hauteurs d'eau relevées au passage de Mirabeau, situé à 10 kilomètres au-dessus de Pertuis, et correspondant à un bassin de réception de 1.174.075 hectares, on a trouvé que le débit de cette crue, à son maximum, s'était élevé à 5 000 mètres cubes à la seconde; en étiage le débit de la Durance au même point n'est que de 50 à 60 mètres cubes*".

Pour l'ingénieur Imbeaux dans son mémoire sur la Durance (*Annales des Ponts et Chaussées*, 1892, p. 57 : "*Les eaux s'élevèrent à 6 m 10 à l'échelle de Mirabeau, ce qui correspond à un débit d'environ 6 000 mètres cubes*".

Il paraît difficile de concilier ces deux auteurs.

REBOUL, François, *Rapport fait au syndicat de la Durance d'Avignon sur la nécessité de conforter et de rehausser les grandes chaussées de la ville*, Avignon, Amédée Chaillot, 1872. – Cit. BAILLY, Robert, *Avignon hors les murs*, Avignon, impr. Orta, 1967.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"La rivière monta, le 2 novembre, à 6,18 m au durançomètre de la prise de l'Hôpital, c'est-à-dire à 0,98 m au-dessus du niveau de 1801. Elle démolit tous les ponts, sauf celui de Bonpas. C'est d'ailleurs grâce à la rupture du pont de Rognonas qu'Avignon ne connut pas de plus tragiques instants. Les eaux atteignaient presque partout le sommet des digues et l'on s'employait à consolider ces dernières, ou à les rehausser aux points les plus menacés lorsque, subitement, dans un fracas épouvantable, le pont de Rognonas s'écroula, cependant qu'une longue brèche s'ouvrait dans la digue du côté de Rognonas. Les eaux, trouvant ainsi un exutoire, s'y engouffrèrent, épargnant la rive avignonnaise. Toutefois, un passage ayant été ouvert par leur poussée au clos de Châteaubrun, contre le bâtiment de la prise du canal de l'Hôpital, elles gagnèrent la route de Marseille et recouvrirent cette partie de la campagne. En dépit de son importance, si l'on note que la rivière débita plus de 6 000 mètres cubes seconde, cette crue ne causa que peu de dommages".

*Procès-verbal des opérations du Conseil Général du département du Gard. Session de 1844, Nîmes, Imprimerie Ballivet et Fabre, 1844.*

Le préfet revient sur les inondations précédentes et surtout celle de 1843, dont il donne une évaluation des dommages en numéraire. Il fait état de la sollicitude de l'Etat et met l'accent sur l'importance de la formation de syndicats structurés.

---

---

## RAPPORT DU PRÉFET DU GARD.

### AU CONSEIL-GÉNÉRAL.

---

[.....]

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Navigation  
fluviale.

Le souvenir des inondations de 1840 et de 1841 vivait encore dans toute son énergie chez les populations riveraines du Rhône, lorsque la crue de 1843, postérieure de quelques semaines à votre session, est venue les frapper d'une nouvelle épouvante; le mal a été moins grand, sans doute, que dans les années antérieures; les digues insubmersibles, et notamment celles de Beaucaire, qui couvrent le vaste territoire compris entre cette ville et la mer, ont résisté à l'effort des eaux. Toutefois, le dommage subi par les fonds et les récoltes des propriétés submergées n'a pas été moindre de 3,476,562 fr., et la somme des pertes eût été bien plus élevée, si la crue qui a souvent affleuré le couronnement des digues, n'avait pas été refoulée par des bourrelets construits à la hâte, et, pour ainsi dire, en présence de l'ennemi.

L'inondation une fois rentrée dans son lit, on ne s'est point contenté d'exprimer des regrets impuissans; chacun a compris qu'il fallait en finir avec le retour périodique de si désolantes calamités; les conseils municipaux, les syndicats, la masse des contribuables, ont répondu sans hésiter à l'appel de l'administration; on a consenti à doubler l'impôt pendant plusieurs années, pourvu

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



qu'une ligne d'ouvrages défensifs obligeât le fleuve à rester dans son lit ; Aramon et Beaucaire, qui étaient plus dangereusement ouvertes qu'aucune ville aux irrptions du Rhône, ont donné l'exemple de sacrifices intelligents ; de solides boulevardiers les protégeront désormais contre ces sinistres qui, en les frappant, frappaient du même coup la vaste étendue de territoire qu'elles étaient censées couvrir ; Roquemaure, Vallabrègues, Fourques et St-Gilles n'ont pas été moins empressés à exhausser les brèches survenues en 1843, ou à fortifier les digues dont l'insuffisance avait été constatée.

Le gouvernement n'est pas resté en arrière du dévouement des localités ; le nouveau ministre des travaux publics, fidèle aux traditions de son honorable prédécesseur, nous est venu fortement en aide, et n'a point hésité, suivant la diversité des cas, à prendre le quart, la moitié ou les deux tiers de la dépense à la charge de son département.

Tout n'est pas fait encore, Messieurs ; mais une vive impulsion s'est communiquée à tous les esprits ; les efforts de chacun convergent vers le même but ; il est permis d'espérer que ce but sera prochainement atteint et que la rive droite saura neutraliser les mauvaises chances dont le chemin de fer, qui se construit sur la rive opposée, paraît la menacer.

Je rends donc plein hommage au mérite des travaux qui s'élèvent sous l'habile direction de nos ingénieurs ; toutefois, il ne faut pas se dissimuler que leur caractère n'est point définitif et qu'ils auront besoin d'être complétés plus tard ; il ne sera pas moins nécessaire d'assurer leur entretien régulier et annuel, car il n'existe pas de route royale qui exige une surveillance plus attentive que les chaussées du Rhône. Le meilleur moyen de satisfaire à ces exigences diverses consiste dans la création de syndicats fortement organisés.

Cette opinion est la vôtre, et vous l'avez exprimée avec énergie dans vos précédentes sessions. Vous apprendrez donc avec plaisir que plusieurs syndicats sont en voie de formation, parmi lesquels je citerai ceux d'Aramon, d'Ilette, de Vallabrègues et surtout celui de Beaucaire à la mer, que de nombreuses populations appellent de leurs vœux empressés. D'immenses intérêts se rattachent à la création du syndicat de Beaucaire, qui accompagnera le retrait du décret de l'an XIII dont je vous ai précédemment entretenus ; l'excellent ouvrage de M. les Ingénieurs du service spécial que je place sous vos yeux, vous fera connaître tous les détails de la question.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Recueil par ordre de matières des délibérations du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Session de 1844, Marseille, imprimerie et lithographie de Jules Barile, 1845.*

Le compte-rendu tardif de la crue de 1843 dans la vallée de la Durance permet de disposer ci-dessous d'un point plus précis et informé des dégâts, mais relativement dispersé dans les différents articles. Sur la Durance comme sur le Rhône, les ingénieurs font état d'une grande inaction des syndicats qui attendent les initiatives de l'Etat ou des communes. On attendait une loi qui permette l'expropriation des grands propriétaires (inertes) qui possédaient les grèves de la Durance.

Sur le Rhône, la fermeture des brèches des grandes inondations passées se poursuivait. Les dégâts et emportements subis par les ponts suspendus sont ensuite relatés.

### *Rivière de Durance.*

(8) Le tracé des lignes d'endiguement est approuvé ministériellement sur tout le cours de cette rivière longeant le département des Bouches-du-Rhône. Sur 96 kilomètres de longueur, les riverains sont divisés en onze associations syndicales. On presse ces associations d'établir des plans de classements et

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



— 152 —

des rôles de contribution, et l'on espère, avec le temps, pouvoir leur faire remplir ces formalités indispensables à l'exécution de travaux, réguliers soutenus et efficaces. Jusqu'à présent les ouvrages de défense ont été trop divisés et trop insignifiants pour être ici mentionnés. Nous dirons seulement qu'ils ont éprouvé, par la grande crûe précitée de la Durance, des avaries qui ont été estimées à 132,500 fr. ; que le gouvernement a contribué pour les 2/3 des dépenses, sur les points où les riverians se sont engagés à payer le 3<sup>e</sup> tiers restant, et qu'il est bien fâcheux que tous les syndicats n'aient pu se mettre en mesure de profiter des fonds d'inondation offerts par le gouvernement.

(9) Pour obtenir de grands résultats sur la Durance, il faut une loi qui permette l'expropriation des possesseurs des vastes grèves de cette rivière. Cette loi a été présentée aux chambres législatives, mais n'a pu arriver à bonne fin, parce qu'elle n'a sans doute pas été comprise par les pairs et les députés du nord et du centre de la France. On doit désirer qu'elle soit reproduite et adoptée prochainement.

### *Rhône.*

**Entretien des chaussées.** L'entretien des digues du Rhône n'a été subventionné ni par l'État, ni par le Gouvernement, ni par les Communes, et a été laissé comme par le passé aux soins et aux frais des associations qui en sont chargées d'après le décret du 15 mai 1813. Si on en parle ici, ce n'est que pour faire observer qu'il a été

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 169 —

en 1844, totalement négligé à peu près dans toutes les associations sans exception, soit, parce qu'elles sont dans la fausse idée que le Gouvernement doit tout faire et n'exiger d'elles que des cotisations, soit parce que en attendant leur réunion en associations moins nombreuses et mieux réglementées que les associations actuelles, elles voudraient rejeter sur la masse des intéressés les dépenses dont elles se dispensent individuellement. De quelque cause que procède leur mauvais vouloir, il est de nature à compromettre tellement le pays et les intérêts publics qui s'y rattachent, qu'il y a lieu de faire exécuter franchement le règlement existant tant qu'il ne sera pas officiellement abrogé. Il est bien vrai qu'un nouveau règlement est à l'étude; mais avant qu'il ait passé par toutes les filières et subi toutes les épreuves auxquelles il doit être soumis, bien du temps s'écoulera, pendant lequel on ne saurait, sans danger, abandonner à elles-mêmes les défenses contre le Rhône.

La réparation que l'on continue du vieux quai du port d'Arles, n'a aucun rapport aux chaussées qui longent le fleuve; mais si elle intéresse peu la défense de la ville et de son territoire, elle est éminemment utile au commerce. Elle a eu pour résultat jusqu'à ce jour, le rétablissement solide des deux embarcadères de la porte Rousset et de la porte Saint-Jean, ainsi que de divers autres embarcadères ou escaliers dits du port du Bac-de-la-Douane, du bureau central et de la teinture; la facilité pour les bateaux à vapeur d'avoir, du côté de la ville, un point d'abordage de plus vis-à-vis la place des Prêcheurs; le relèvement, soit des murs de rampe des abreuvoirs du bac et des Chateignes, soit du pavage le long du port dans toute la partie en amont du quai neuf; le draguage de quelques hauts-fonds contre le mur de ce dernier quai, et la pose de 43 bornes en pierre de taille pour la facilité des amarages. Sur le crédit de 40,000 fr. alloué cette année, il a été dépensé près de 4,000 fr.; le reste le sera pendant le mois prochain, lorsque les eaux du Rhône seront descendues un peu plus près de leur étiage.

Réparation des vieux  
quais d'Arles.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



**Fermeture des brèches de l'inondation.**

Après quatre années successives de grandes eaux pendant lesquelles deux inondations désastreuses, on devait croire épuisé, pour quelque temps au moins, l'inclémence des éléments dans nos contrées. Il n'en a rien été, et nous avons été témoins, en novembre 1843, d'une nouvelle inondation encore plus forte que celle de 1840. Elle a ouvert sept brèches dans les digues du petit Rhône, dont une au mas du Juge sur la rive droite, et six sur la rive gauche

Au mas de Rey ;

Au mas de Léotaud ;

Amont du pont de Saint-Giles ;

Au droit du pont de Saint-Gilles ;

Au mas de Lauricet ;

Au mas de Lavigne ;

Toutes ces brèches, dont celles de Rey et de Lauricet étaient considérables, ont été complètement fermées, et il reste infiniment peu de dépenses et de rectifications à faire aux travaux de cette fermeture, pour qu'ils soient mis partout en état de réception. Le Gouvernement concourt pour les 2/3 dans ces travaux à 176,000 fr. et sur lesquels il a été dépensé 143,079 fr. 93 c.

**Amélioration projetée.**

Par suite des inondations dont il vient d'être parlé, il a été reconnu que les chaussées du Rhône offraient aux eaux du fleuve une résistance suffisante lorsqu'elles étaient dans un bon état de réparation et d'entretien, et qu'elles ne périssaient guère que lorsqu'elles étaient surmontées. De là naît la nécessité de les rehausser pour les mettre à la hauteur, non seulement des plus hautes inondations connues, mais de celles qu'on présume pouvoir se manifester tôt ou tard. Deux projets pour ce rehaussement ont été soumis à l'administration : l'un assigne audit rehaussement, avec des talus de deux mètres de base pour un de hauteur, une élévation au-dessus de la plus forte inondation connue de 4<sup>m</sup> 00<sup>c</sup> à Arles, et de 0<sup>m</sup> 30<sup>c</sup> au-près de la mer, en maintenant le couronnement des chaussées à 2<sup>m</sup>

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 171 —

00 ° de largeur depuis Arles jusqu'à 20,000 m 00 ° aval, et en réduisant ensuite cette largeur à 0 m 50 ° jusqu'aux embouchures. L'autre projet, sans changer l'inclinaison indiquée des talus, réduit le rehaussement des chaussées à 0 m 70 ° à Arles, et à 0 m 24 ° près la mer, et met le couronnement à la largeur constante de 0 m 50 °, c'est-à-dire, qu'il a pour objet la formation d'un simple bourrelet général.

Le premier projet monte à . . . . . F. 4,075,000 »

Le second à . . . . . 466,000 »

Comme la dépense la plus forte est au-dessus des ressources de la propriété obérée par des pertes répétées, et qu'il n'y a nul espoir qu'elle soit fournie, au moins en partie assez considérable, par l'état qui, ne le pourrait d'ailleurs, sans s'engager dans d'énormes sacrifices en faveur des autres départements riverains de grandes rivières; et comme cependant un rehaussement quelconque devient d'autant plus indispensable que les chaussées de la rive droite du Rhône dans le département du Gard ont été déjà rehaussées et se rehaussent encore davantage cette année, ce qui transporte toutes les chances d'inondation sur les digues des Bouches-du-Rhône, il paraît y avoir lieu de réclamer bien fort le bourrelet évalué à 466,000 fr. et de solliciter de l'état, pour sa construction, une subvention équivalente aux 2/3 de la dépense, telle qu'il l'a déjà accordée pour des travaux semblables dans le Gard.

Il ne sera pas moins avantageux de réclamer une forte subvention pour la construction d'un nouveau quai, liant le quai actuel du port avec le débarcadère que doit établir, en amont de la ville, la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon. Cette construction se monte, d'après le projet qui a été récemment présenté, à la somme de 620,000 fr., y compris 200,000 fr. d'indemnités de terrains.

Une subvention de cette nature et peut-être plus forte proportionnellement, parce qu'elle intéresse un peu moins directement la ville, serait nécessaire pour remplacer par des murs

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 172 —

de quai avec embarcadère en amont de l'ancienne église de Trinquetaille, le perré qui y a été construit en 1832, et dont la dernière inondation a affouillé une partie. Le projet de remplacement présenté le 5 mai dernier, en porte la dépense à 80,000 fr. Il est à remarquer que c'est presque exclusivement le long du perré dont il s'agit que peuvent stationner les bateaux à vapeur de Lyon pour charger et décharger passagers et marchandises ; et qu'en l'état des choses, ce stationnement est au moins incommode, s'il n'est pas dangereux.

On croit inutile de parler des améliorations à faire aux embouchures du Rhône. Une commission a été nommée à Arles pour proposer ses vues à cet égard ; elle a demandé, pour s'éclairer, le plan des sondages relevés récemment par MM. les Ingénieurs hydrographes, et elle a attendu, pour fixer ses idées, la communication de ce travail qui est en même temps indispensable pour la formation d'un projet d'amélioration quelconque. Cette communication vient d'être faite et la commission doit se rendre aux embouchures lundi prochain 5 août.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Canal d'Arles à Bouc.*

## Entretien

L'entretien du canal d'Arles à Bouc est l'objet d'un bail de 3 ans, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1842, et qui finira par conséquent le 31 décembre prochain. Il a été compris dans le Budget de cette année pour un crédit de 90,000 fr. sur lequel il a été dépensé 54,352 fr. 22 c. , d'où l'on voit qu'il n'a pas pris jusqu'à ce jour toute l'activité désirable. La cause en est due à l'inconstance du temps, qui a suivi la connaissance du Budget, et en partie aussi à ce que l'entrepreneur, devenu adjudicataire du draguage général des hauts-fonds occasionnés dans la cuvette du canal par la dernière inondation, a partagé jusqu'à présent son temps et ses soins entre les deux entreprises ; mais celle des draguages étant très avancée, l'autre n'aura plus à souffrir de ce partage, et n'atteindra pas les approches de la fin de l'année sans voir son crédit employé en entier.

— 173 —

Comme plus urgens que les travaux d'entretien, ceux de réparation des dommages occasionnés au canal par l'inondation dont il a été parlé, ont été poussés avec plus de vigueur et on peut les regarder comme terminés, puisque sur un montant de 108,033 fr. 56 c. d'ouvrages adjugés, il a été dépensé 100,872 fr. 93 c. Ces ouvrages ont consisté en draguages, en rétablissement des talus excoriés et ravinés, et dans la fermeture des brèches exprès ouvertes dans les digues pour faciliter le passage des eaux débordées. C'est cette mesure violente de couper la ligne navigable pour empêcher lesdites eaux de s'accumuler contre ses francs bords, et de les renverser partout en les surmontant, qui a rendu l'inondation de 1843 beaucoup moins désastreuse pour le canal que celle de 1840.

Fermeture des brèches de l'inondation.

[...]

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



A Arles, le 31 juillet 1844.

*Signé*: POULLE.

4<sup>e</sup> Bureau de l'Ingénieur, en chef directeur chargé du service du Rhône.

J'avais transmis à M. Surell la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 24 juin dernier, pour qu'il me fournît les renseignements dont j'avais besoin pour vous donner ceux que vous m'y demandiez pour le Conseil Général.

Par suite de nos nombreuses occupations, cet ingénieur et moi avons oublié cette affaire, que votre lettre du 24 courant est venue me rappeler. De suite je me suis occupé de rédiger le tableau que vous trouverez ci-joint, dans lequel j'ai compris, je l'espère, tous les documens que vous m'avez demandés.

Vous y verrez que, sur le million accordé pour réparer les désastres causés par l'inondation du 2 novembre mil huit cent quarante-trois, 260,869 fr. 47 c. ont été donnés au service spécial du Rhône pour votre département.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des travaux publics vient de me demander l'état des dépenses faites sur ces fonds et celles restant à faire. Je me concerterai avec MM. Poulle et Surell pour voir s'il n'y aura pas à cet égard quelques nouvelles propositions à faire pour votre département, et vous pouvez être sûr qu'il ne sera pas oublié.

En dehors de ces fonds, le service spécial du Rhône a, dans votre département, en projets approuvés et en cours d'exécution, des travaux dont la dépense s'élève à 730,000 fr. Ces travaux sont très importants; lorsqu'ils seront achevés, tout le littoral du département, entre l'embouchure de la Durance et Arles, n'aura rien à redouter des inondations du Rhône.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 175 —

Pour que cette partie ait une sécurité complète, il faudra la préserver encore des inondations de la Durance, par la construction d'une chaussée insubmersible, qui s'étende, du côté de Château-Renard jusqu'au chemin de fer, tout près du viaduc à construire sur la Durance.

Je sais que cette chaussée existe en grande partie, mais elle a grand besoin d'être perfectionnée; il faut aussi combler les lacunes qui s'y trouvent.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Les ingénieurs du service ordinaire s'occupent de ce travail, et quoiqu'il me soit étranger, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je vous le rappelle.

J'ai énuméré, dans une troisième section, des travaux urgents, dont les projets sont en grande partie rédigés, et qui devront donner lieu à une dépense de 4,945,000 fr.

J'appellerai principalement votre attention sur le rehaussement des chaussées de la Camargue et du plan du Bourg; c'est une opération d'une absolue nécessité, pour assurer une sécurité complète aux immenses propriétés que ces chaussées couvrent. Depuis quelque temps nous éprouvons annuellement des inondations qui autrefois auraient passé pour extraordinaires; il faut bien mettre la défense des terrains riverains en harmonie avec une ère nouvelle, qui paraît être devenue l'état normal du fleuve.

La construction des quais d'Arles sera utile à la navigation et procurera à cette ville le plus bel embellissement qu'elle puisse obtenir.

Arrêter les corrosions de la rive du bras de Ranchier, est une opération indispensable. Les désastres en sont réellement effrayants, et finiraient, après avoir détruit des propriétés fort importantes, par menacer le chemin de fer.

J'ai, dans une quatrième section, énuméré les syndicats qu'il s'agit de réorganiser, c'est un besoin vivement senti. Le Sous-Préfet et le Maire d'Arles m'en ont entretenu mainte fois. Le sol le plus précieux de cette commune a une existence

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 176 —

industrielle comme la Hollande, et les associations qui en ré-  
gissent la défense et l'écoulement des eaux, sont en complète  
désorganisation. Un pareil état de choses est alarmant et il faut  
nécessairement y porter remède.

Une enquête est ouverte dans le département du Gard  
pour une organisation semblable. Je vous envoie trois exem-  
plaires du mémoire qui sert de base à l'enquête, que nous  
avons dressé de concert, M. Surell et moi; c'est une marche  
analogue qu'il faudra suivre pour la réorganisation des grands  
syndicats du territoire d'Arles.

Les désastres causés par les inondations de ces dernières  
années, ont forcé les ingénieurs du service spécial de s'occu-  
per presque exclusivement des travaux relatifs à la défense  
des propriétés. C'est à leur grand regret qu'ils ont été forcés  
de négliger le but principal de leur mission, qui est l'amélio-  
ration de la navigation du Rhône; mais il a fallu pourvoir au  
plus pressant. Ils avaient demandé 2,500,000 fr. pour en finir  
une fois pour toutes avec la défense des propriétés; ils disaient  
que, ce but atteint, ils n'auraient plus à s'occuper ensuite que  
de ce qui concerne l'amélioration de la navigation. Leurs pro-  
positions n'ont point été accueillies. Le Rhône est resté faible-  
ment doté, et il serait bien, dans l'intérêt de l'agriculture et  
de la navigation, que le Conseil Général de votre département  
émît le vœu que cette dotation fût augmentée.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

*L'Ingénieur en chef Directeur de la Vallée du Rhône,*

Signé : BOUVIER.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



(8) Le 2 novembre dernier, une crue des plus extraordinaires de la Durance a eu lieu. Elle peut à juste titre être regardée comme le pendant de celle du Rhône en 1840. Les routes royales n° 7, 96 et 99 et les routes départementales n° 1, 2, 15, 17 et 18 ont été submergées et avariées. Les dégâts causés à ces dernières ont été évalués à 39,000 fr. et le Gouvernement a crédité les 2/3 ou 26,000 fr., sous l'assurance donnée par M. le Préfet, que le dernier tiers de 13,000 fr. serait réalisé par le Département. On a pourvu aux premiers besoins en empruntant 3,500 fr. en 1843 sur les fonds d'entretien destinés aux entrepreneurs, et les 9,500 fr. restants sont maintenant pris sur le crédit de la première catégorie des routes destiné aux cantonniers et ouvriers auxiliaires, article 20 du sous-chapitre IX. Toutes ces réparations sont généralement exécutées, en sorte que les traces de la grande inondation susmentionnée, sont effacées sur les routes départementales. Pour que ces routes ne souffrent point de l'emprunt ci-dessus de 13,000 fr., il faut que, sur le présent exercice, cette somme leur soit restituée à la prochaine session du Conseil Général, soit par des fonds spéciaux, soit par des revirements; dans ce dernier cas, on pourrait prendre le crédit de 9,000 fr. de l'article 7 du sous-chapitre XXIV; 1,000 fr. sur le crédit des 6,000 fr. de l'article 15 du même sous-chapitre, et le surplus sur les ressources à nous inconnues du Département.

(9) En 1845, on achèvera les travaux en cours d'exécution qui

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 182 —

n'auront pu être terminés en 1844. et l'on travaillera aux ouvrages qui seront dotés de notre projet de budget, ci-annexé, de la seconde catégorie. On présentera en outre un projet pour chacune des rectifications ci-après : 1° de la route départementale n° 4, à la descente du pont de Chamet sur la rive gauche du pont de Crau ; 2° pour quatre puits obsorbants dans la Crau ; 3° pour le passage du pont de l'Étoile sur la route n° 3 ; 4° pour la sortie d'Auriol sur la même route ; 5° pour le changement de la route n° 7 entre le pont de Velaux et La Fare ; et 6° pour de semblables améliorations sur plusieurs autres routes.

#### DURANCE.

(10) La rivière torrentueuse de la Durance longe le Département des Bouches-du-Rhône sur 96,000 mètres de développement. Les intéressés, dans le deuxième Arrondissement, sont partagés en cinq associations syndicales, et ceux du troisième Arrondissement, en six réunions semblables. Le Gouvernement contribue pour un tiers dans les travaux à raison des améliorations que ces travaux procurent au flottage des radeaux descendant des Hautes-Alpes ; le Département, pour un tiers sur Barbentane, Rognonas et Orgon, et un sixième sur tous les autres points, le tout à titre de secours ; les syndicats paient le surplus. Les riverains étant fort nombreux et généralement peu aisés, sont sur la défensive au jour le jour, en sorte que les travaux sont très divisés, sans importance et ont peu d'unité jusqu'à ce jour. Les lignes d'endiguement étant maintenant approuvées depuis le Verdon jusqu'au Rhône, vont servir de base à tous les projets de détail. Il résultera avant peu d'années, de ce satisfaisant état de choses, un bel exemple et d'heureux effets, si les syndicats comprennent leurs intérêts et savent semer pour recueillir.

(11) En 1844, on fera peu de travaux ordinaires, parce que les syndicats ne sont pas encore bien en action. On espère

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

— 183 —

qu'ils feront mieux dans l'avenir, attendu que plusieurs demandent des projets et ont réalisé quelques fonds. Nous sommes cependant portés à croire que, sur toute la ligne, on pourra dépenser environ 450,000 fr. en 1845, et que le Département ferait bien, par un fructueux et bienveillant encouragement, de voter un secours de prévision de 30,000 fr. Ce crédit est celui que nous demandons dans notre projet de budget ci-annexé, seconde catégorie, pièce n° 2, article 43.

(12) La grande crue du 2 novembre 1843, a dégradé les travaux de la rive gauche pour une valeur de 432,500 fr. Le Gouvernement a concouru à cette dépense pour les tiers sur les points où les riverains ont fourni le 3<sup>me</sup> tiers. Enfin, la désastreuse crue sus-mentionnée, en faisant connaître les parties faibles à défendre et en réveillant l'apathie des riverains, aura fait quelque bien après beaucoup de mal. Chacun le sent aujourd'hui, et c'est par ce motif que l'administration doit secourir autant que possible les premiers élans que semblent vouloir prendre les localités.

#### PONTS SUSPENDUS.

(13) Cinq ponts suspendus existaient en travers de la Durance avant la crue sus-mentionnée, sur les communications entre Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Ceux de Rognonas, de Cadenet, de Pertuis et de Mirabeau ont été emportés par ladite crue. On travaille à force aux trois premiers, mais le quatrième présente des difficultés contentieuses qui en retardent la remise en chantier; on passe, en attendant, avec un bac.

(14) Un sixième pont à Mallemort venait d'être commencé lorsque la crue précitée a fait juger indispensable d'exhausser de 0<sup>m</sup> 50<sup>c</sup> les chaussées et digues à ses abords. Le Gouvernement a offert au concessionnaire un surcroît de subvention de 20,000 fr. à raison de cette urgence; nous ignorons si l'offre a été acceptée.

Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 1844.

Signé : DE MONTLUISANT.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

SEANCE DU 14 septembre

L'importance du port maritime d'Arles a rendu indispensable la continuation des quais du Rhône ; ils sont nécessaires aux opérations de chargement et de déchargement des marchandises qui y abondent depuis quelques années et que le prochain établissement des chemins de fer doit rendre plus actives encore.

Votre commission est d'avis de présenter à M. le Ministre compétent le vœu de voir établir au plus tôt les quais du Rhône, nécessaires aux besoins du commerce et de la navigation.

Le Conseil adopte.

Le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement demande avec instance l'exécution du chemin de halage entre Tarascon et la Roche-d'Acier. Il attribue sa dégradation aux courants offensifs qu'impriment aux eaux les saillies du rocher de Comps, auxquels il faudrait opposer des moyens puissans.

Soit pour cette cause, soit par l'effet des inondations du Rhône de 1840, 1841 et 1843, il se trouve dans l'état le plus déplorable sur plusieurs parties du territoire de Mezoargues, de Vallabrègue et de Tarascon.

La navigation du halage du Rhône a la plus grande peine à traverser ces lacunes, et le commerce en souffre ; pour remédier à cet inconvénient, il faudrait que ces chemins fussent protégés par derrière par les chaussées qui défendent le territoire ; celles de Mezoargues sont encore béantes.

9. Quais du Rhône à Arles (même séance, même rapport).

10. Chemin de Halage du Rhône entre Tarascon et la Roche-d'Acier (2 sept. M. de Cadillan rapp).

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



Votre commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'appuyer auprès du gouvernement la demande du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement, de favoriser le halage du Rhône, entre Tarascon et la Roche-d'Acier, par des chemins solides et bien liés entre eux.

Les conclusions de ce rapport sont également adoptées.

**11. Barrage de la branche du Rhône de Tarascon** (délibération omise en 1844, et rétablie au registre par délibération du 30 août, M. de Cadillan rapport). Le Conseil instruit qu'un barrage à la Branche du Rhône de Tarascon, pour rejeter les eaux dans celle de Beaucaire, va être exécuté, réclame contre cette exécution qui enlèverait à la ville de Tarascon et par conséquent au département, les avantages de sa position actuelle au bord d'un fleuve navigable condition essentielle de sa fondation et de son entretien. La ville de Tarascon n'aurait plus que les inconvénients des élévations extraordinaires du Rhône, sans avoir les avantages de son état navigable, ce qui ne pourrait être sans une violation des droits qu'elle tient de la nature.

**13. Canalisation du Bas-Rhône** (4 sept. M. Clair rapport). L'importante question de la canalisation du Rhône inférieur et de la rectification de ses embouchures, continue de préoccuper notre population maritime et commerciale; une commission nommée par M. le Ministre des travaux publics a récemment exploré le Rhône depuis Arles jusqu'à la mer. Le résultat de ses recherches n'est point encore connu, mais si l'idée qu'on s'est faite des résultats obtenus par elle, est exacte, aucune difficulté de localité, ni même de dépense, ne s'opposerait à cette entreprise, dont l'adoption peut seule satisfaire les vœux les plus pressants du commerce français. Votre commission vous propose de persister dans le vote que vous avez émis l'année dernière sur le même sujet, et tout en remerciant M. le Ministre des travaux publics de ce qu'il a bien voulu faire, le supplier de continuer sa sollicitude à un aussi grave intérêt, et d'ordonner tout ce qui est nécessaire pour assurer en tout temps la libre navigation du Rhône inférieur et de ses embouchures.

Le Conseil se réunit, à l'unanimité, à la demande de la com-

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

mission, et persistant dans son vote de l'année dernière, supplie M. le Ministre des travaux publics de donner toute son attention et tous ses soins à une œuvre aussi désirable et si hautement utile.

Les travaux d'endiguement opérés sur les affluens du Rhône ont eu pour résultat de jeter brusquement dans le Rhône inférieur, les eaux qui, avant ces travaux, n'y arrivaient que lentement et s'écoulaient paisiblement à la mer. Une portion considérable du lit majeur de ce fleuve vient d'être soustraite au profit du chemin de fer d'Avignon, qui se trouve placé entre les chaussées et le lit majeur du Rhône. De ces circonstances resultent des dangers pour les territoires qui bordent le bas du Rhône. Les eaux de ce fleuve subitement grossies par ses affluens et pressées dans le lit étroit qui leur reste, s'élèvent à une hauteur qu'elles n'avaient jamais atteinte, attaquent les chaussées, les surmontent, et se répandent désastreusement dans les propriétés riveraines. C'est ainsi que depuis 1840, le territoire d'Arles a été trois fois inondé et exposé à des pertes incalculables. L'industrie agricole et la condition des propriétaires succombent à ces désastres; non seulement les récoltes sont perdues, mais il faut, alors même que les revenus sont supprimés, se livrer à des dépenses extraordinaires pour établir les chaussées renversées. D'aussi grands maux réclament un prompt et salutaire remède. Si depuis 1840, le gouvernement avait employé en mesures preventives la moitié des sommes qu'il a dépensées en indemnités, toutes les digues seraient insubmersibles et capables de résister à l'attaque des plus fortes eaux; mais dans l'état actuel des choses, les territoires d'Arles, de Mezoargues et de Tarascon sont exposés aux plus grands périls, et tout fait craindre que les inondations de 1840, 1844 et 1843 ne se renouvellent prochainement. L'établissement d'un simple bourrelet élevé sur le couronnement des chaussées, serait insuffisant pour rassurer les intérêts justement alarmés. La protection des territoires riverains exige

13. Rélevement  
renforcement  
chaussées du  
ne (même sé  
même rapport

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

d'autres travaux. Il faut que l'exhaussement des chaussées soit utilisé par leur renforcement, et que des travaux solidement établis les mettent en état encore de les élever au-dessus de toute submersion. Tel est le système de travaux dont votre commission reconnaît la nécessité, et dont il lui semble juste que les dépenses soient supportées par l'État.

Le Conseil adopte les propositions de la commission et les recommande à la sollicitude du gouvernement.

Sur la proposition de M. Raybaud,

14. Règlement des dépenses pour le rétablissement des mêmes chaussées (5 sept. M. Raybaud rapporteur).

Le Conseil émet le vœu que les travaux des chaussées du Rhône soient au plus vite terminés, c'est le seul moyen de rendre la sécurité à cette contrée trois fois visitée par le fléau des inondations. Le Conseil supplie en outre le gouvernement de concourir énergiquement à l'achèvement de ces travaux, et d'y faire contribuer non seulement les propriétaires immédiatement riverains, mais encore l'universalité de ceux dont les terres ont été couvertes par les eaux du Rhône dans les dernières inondations, ainsi que cela s'est pratiqué dans le département du Gard, sur la rive droite du fleuve.

M. de Cadillan s'exprime en ces termes :

14<sup>o</sup> Endiguement de la Durance (2 sept. M. de Cadillan rap.)

Le Conseil du 3<sup>me</sup> Arrondissement demande que la compagnie du chemin de fer contribue, comme les communes exposées aux irruptions de la Durance, à l'endiguement de cette rivière. Il signale en outre des abus qui paralysent certains syndicats de la Durance. Celui de Noves et celui des trois bourgs associés de Barbentane, de Châteaurenard et Rognonas sont présidés par les trois principaux propriétaires de la rive opposée ; la méfiance engendrée par cet état de choses est une cause d'opposition intérieure et d'inertie. Le Conseil d'Arrondissement demande un prompt renouvellement de leur personnel, ainsi qu'une graduation plus juste de contributions entre les propriétaires riverains de chaque localité, fondée sur le plus ou moins d'intérêt qu'ils ont aux réparations ; il proteste contre le système opposé, consacré par la majorité des

— 493 —

membres de la commission spéciale de la rive gauche de la Durance.

Votre commission ne peut que vous prier de recommander à la sollicitude de M. le Préfet tout ce qui fait le sujet des réclamations du Conseil du 3<sup>me</sup> Arrondissement, et de remédier aux divisions qui paralysent l'action si nécessaire des syndicats de la Durance.

Après la lecture de ce rapport, M. le Préfet fait observer que le Conseil d'Arrondissement d'Arles est sorti de ses attributions; qu'il a commis une sorte d'usurpation en critiquant la composition des syndicats de la Durance et des commissions spéciales; qu'il a en outre commis de graves erreurs dans la manière dont il s'est exprimé sur leurs actes. Les syndicats sont des corps administratifs; les commissions spéciales sont des tribunaux qui ne sauraient en aucune manière être soumis à la censure d'un Conseil d'Arrondissement. En fait leur composition est en tout point conforme aux prescriptions de la loi; ces corps ont pour membres et pour président les propriétaires les plus intéressés à la défense du territoire, ceux qui par l'étendue de leurs domaines et par leurs lumières, offrent le plus de garanties de bonne gestion. M. le Préfet pense qu'il y a eu une grande légèreté et une grande injustice dans l'attaque du Conseil d'Arrondissement d'Arles contre cette assemblée.

Un des membres du Conseil Général prend à son tour la parole et confirme pleinement les observations qui viennent d'être faites par M. le Préfet. Il a été personnellement consulté comme membre du Conseil Général dans les choix incriminés; il n'hésite pas à dire qu'il les a conseillés et qu'à tous égards ils sont utiles et avantageux aux syndicats.

Le Conseil, après une discussion dans laquelle divers membres sont entendus, exprime son regret des termes dans lesquels est conçue la délibération du Conseil d'Arrondissement d'Arles, au sujet des syndicats de Barbentane et de Noves; — repousse, comme étant hors de ses attributions, leur inter-

13

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



— 194 —

vention dans la composition de ces syndicats, et se borne à recommander à l'administration le grand intérêt qu'ils sont appelés à défendre.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur